

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 694

1^{er} avril 2010

SOMMAIRE

4ess - ITELUX Sàrl	33276	Pierre et Retraite S.A.	33310
ArcelorMittal Wire Drawing Asia	33269	Preferred Equity Linked Entity SA	33269
Bâloise (Luxembourg) Holding S.A.	33269	Relative European Value S.A.	33270
Betohe Holding S.A.	33309	Relax Holding S.à r.l.	33268
Blue Group Spa S.A.	33274	Rosebud Investments S.à r.l.	33310
Chilled Investments 2 S.A.	33272	Société d'Investissement EDF I S.à.r.l. ...	33311
Club de Pétanque Stenemer Bulls A.s.b.l.	33309	Société d'Investissement La Boisse S.à.r.l.	33311
Crown Property Invest S.A.	33271	Société d'Investissement Meylan S.à.r.l.	33312
Deuililux S.à r.l.	33267	Société d'Investissement Pessac Sàrl	33312
EUDIAL	33276	Société Immobilière Opava S.A.	33271
Euraussie Finance S.à r.l.	33267	Sodefi S.A.	33267
Finefra S.A.	33268	Sofagi S.C.A., SPF	33266
Gesco SA	33276	Sunrise Enterprises S.A.	33271
Grauggen	33276	Swedbank S.A.	33267
HDZ Benelux	33310	S.W.F. International Holding S.A.	33272
HDZ Benelux	33310	Swisscanto (Lu) Bond Invest Management Company S.A.	33311
Hourggen	33274	Swisscanto (LU) Equity Funds Manage- ment Company S.A.	33312
Immo-DE Verband S.A.	33273	Swisscanto (LU) Management Company S.A.	33312
Invenergy Thermal Canada S.à r.l.	33268	Swisscanto (LU) Sicav II	33311
Ireggen	33274	Tigris S.à r.l.	33270
Jeurggen	33275	Win Securitisation	33275
Kone Luxembourg	33273	Winvest International S.A. SICAR	33275
Laboratoire d'Achat pour l'Agriculture ..	33277	Winvest Part 4	33273
Lynton Group Limited	33277		
Mid Atlantic Holdings S.A.	33272		
New Dynamic Solutions	33266		
New Dynamic Solutions	33266		
Pepp2 S.A.	33309		

Sofagi S.C.A., SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.114.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 8 octobre 2009

Résolution:

Le mandat des Membres du Conseil de Surveillance vient à échéance à la présente Assemblée. Les Actionnaires décident de renouveler pour une période

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de renouveler le mandat de:

- Fidupar, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

représentée par Mr Noël Didier, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

représentée par M. Jacques Bordet, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- V.O. Consulting Lux S.A., 8, rue Haute, L-4963 Clémency représentée par Mr Eric Jolas, 8, rue Haute, L-4963 Clémency

en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31/12/2009.

Extrait sincère et conforme

Fauveluxe Sàrl, Société à responsabilité limitée

Le Gérant commandité

Signature / Jean QUINTUS / E. ZORBIBE

- / Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2010031650/25.

(100029279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

N.D.S., New Dynamic Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.558.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2009 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de M. René BRUNT, M. Joseph WINANDY et COSAFIN S.A. représentée par M. Jacques BORDET, 10, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg ainsi que de M. Guy KUPERS, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie certifiée conforme

Signature / René BRUNT

Administrateur / Président

Référence de publication: 2010031651/16.

(100029283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

New Dynamic Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.558.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 12 mai 2009 à Luxembourg

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur René BRUNT en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme

René BRUNT / J. WINANDY

Président / Administrateur

Référence de publication: 2010031652/13.

(100029286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Deuililux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 113.482.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 21 octobre 2009 à 14.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer M. Koen Lozie, 18, rue des Sacrifiés, L-8356 Garnich au poste de Gérant en remplacement de Monsieur Jean Quintus pour une période indéterminée.

Pour copie conforme
R. A. H. VAN WEELDE / J. WINANDY
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010031653/13.

(100029314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Euraussie Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 112.935.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 14 décembre 2009 à 10.30 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'associé unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises.

Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 30 septembre 2010.

Pour copie conforme
Signature
Le Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2010031654/16.

(100029316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Swedbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 11.430.

Beschluß

Wir möchten Sie darüber informieren, daß der Verwaltungsrat der Swedbank S.A. Herrn Lars Friberg, mit beruflicher Adresse 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, mit Wirkung vom 1. November 2009 zum Geschäftsführer bestellt hat.

Luxemburg, den 18. Februar 2010.

Cecilia Vernerson / Rudolf Bolen.

Référence de publication: 2010031669/12.

(100029660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Sodefî S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 52.389.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 septembre 2009

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Joseph WINANDY comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010031657/14.

(100029322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Relax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.800.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 3 mars 2009

1. Le nombre de gérants a été diminué de 5 (cinq) à 4 (quatre).
2. M. Przemyslaw KRYCH a démissionné de son mandat de gérant B.

Luxembourg, le 24 FEV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RELAX HOLDING S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010031660/15.

(100029544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Finefra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 89.862.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 17 février 2010

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Madame Adela IANCU, administrateur de sociétés, née à Ploiesti (Roumanie), le 8 décembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
3. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l.. R.C.S. Luxembourg B n° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. Monsieur Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FINEFRA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010031662/25.

(100029583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Invenergy Thermal Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 128.988.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 9 février 2010

1. M. Mark LEAMAN a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Le nombre de gérants A a été diminué de trois (3) à deux (2).

Luxembourg, le 24 FEV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Invenergy Thermal Canada S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010031661/15.

(100029503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

ArcelorMittal Wire Drawing Asia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 98.610.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 janvier 2010

1. M. Pascal GENEST a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Joseph JACQUE, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 mai 1957, demeurant à L-3960 Ehlinge/Mess, 36, rue du Centre, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Veillez noter qu'en date du 31 juillet 2008, l'associée unique a changé de dénomination de Mittal Steel Europe S.A. en ArcelorMittal Long Carbon Europe et son siège social se situe désormais à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour ArcelorMittal Wire Drawing Asia

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010031663/19.

(100029585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Preferred Equity Linked Entity SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 146.774.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 février 2010:

- Le mandat de Mme Rachel Aguirre comme administrateur de la société est renouvelé avec effet du 23 février 2010.
- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010031668/14.

(100029264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Bâloise (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 62.160.

—
Extrait Résolution du Conseil d'Administration sous forme circulaire du 20 mai 2009

Première Résolution

Les membres du Conseil prennent acte de la démission de Monsieur Karl Signer, demeurant à CH-4102 Binningen, Blauenweg 5, comme administrateur de la société, intervenue par courrier du 2 avril 2009 avec effet au 9 avril 2009.

Les membres du Conseil décident de coopter provisoirement, comme administrateur en remplacement de Monsieur Karl Signer, Monsieur Peter Zutter, demeurant à CH-8050 Zurich, Kirchenackerweg 31, et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire, qui procédera à sa nomination définitive.

Bâloise (Luxembourg) Holding S.A.

André BREDIMUS

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010031664/17.

(100029663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Relative European Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.352.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 février 2010

En date du 15 février 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur James Pope, Monsieur Clive Mace Gilchrist et de Monsieur Patrick Zurstrassen, MDO Services, 19, rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2010031665/16.

(100029667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Tigris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Luxoriental.

Siège social: L-9026 Ettelbruck, 5, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 144.915.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 25 février 2010:

Suite à une cession de parts intervenues sous seing privé, la nouvelle répartition des 100 (cent) cent (100,-) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq € (125,- euros) chacune de la société TIGRIS S.à r.l. avec siège au 5, rue du Commerce, L-9026 ETTTELBRUCK, sont dès à présents souscrites comme suit:

Monsieur AMEJJOD Tajeddine, commerçant, né le 4 août 1975 à Biougra (Maroc), demeurant professionnellement au 5, rue du Commerce L-9026 Ettelbruck	35 parts sociales
Monsieur HOURRANE Ahmed, commerçant, né le 29.07.1966 à Idougaran (Maroc), demeurant au 11, Avenue Stéphane Mallarmé F-75017 Paris	35 parts sociales
Monsieur DARCHIS Patrick, cuisinier, né le 02.03.1951 à Benouville (France), demeurant professionnellement au 5, rue du Commerce, L-9026 Ettelbruck	30 parts sociales

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Marie-Andrée SCHANEN de son poste de gérante technique, de Monsieur Cahit BAYRAM de son poste de gérant administratif, et de Monsieur Remzi BAYRAM de son poste de gérant administratif.

Elle décide également d'ajouter une enseigne commerciale sous la dénomination de «LUXORIENTAL».

Est nommé nouveau gérant technique:

Monsieur DARCHIS Patrick, cuisinier, né le 02.03.1951 à Benouville (France) demeurant professionnellement au 5, rue du Commerce, L-9026 Ettelbruck

Sont nommés nouveaux gérants administratifs:

Monsieur AMEJJOD Tajeddine, commerçant, né le 4 août 1975 à Biougra (Maroc) demeurant professionnellement au 5, rue du Commerce, L-9026 Ettelbruck

Monsieur HOURRANE Ahmed, commerçant, né le 29.07.1966 à Idougaran (Maroc) demeurant au 11, avenue Stéphane Mallarmé, F-75017 Paris

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et de l'un des gérants administratifs.

Ettelbruck, le 24 février 2010.

Pour TIGRIS S. à r.l.

Référence de publication: 2010031719/33.

(100029566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Société Immobilière Opava S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 45.462.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 20/10/09 à 10 heures

Bureau

Président: Monsieur Ed SAUER
Scrutateur: Madame Nathalie Ferrari
Secrétaire: Madame Marie-Laure FOPPA

Ordre du jour

- Démission de Monsieur THILL François de son mandat d'administrateur
- Nomination de Madame FERRARI Nathalie comme nouvel administrateur
- Divers

L'Assemblée prend les décisions suivantes à l'unanimité des voix:

Résolutions

Première résolution: Les actionnaires décident d'un commun accord d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur THILL François demeurant 196 rue des Romains L-8041 STRASSEN.

Deuxième résolution: L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Madame FERRARI Nathalie, employée privée, née à Briey (France) le 3 juillet 1973, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A Place Guillaume II.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h15 heures.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010031746/27.

(100029579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Crown Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 90.079.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social en date du 26 janvier 2010.

La société BEFORT VENTURES LTD démissionne de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Est coopté en son remplacement,

Monsieur DUBOIS Guy, demeurant au 23 rue Jacques Müsch B-4053 EMBOURG en tant qu'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Le 26 janvier 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour Crown Property Invest S.A.

Triple A Consulting S.A.

2, Millegässel / L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010031672/18.

(100029629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Sunrise Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.
R.C.S. Luxembourg B 93.739.

Monsieur Alain Vasseur, résidant à L-Holzem, a démissionné de son poste d'administrateur à la date du 30/10/2009.

Madame Marcella Scarati, résidant à L-Filsdorf a démissionné de son poste d'administrateur à la date du 30/10/2009.

Mademoiselle Nathalie Pierre, résidant à F-Ilange a démissionné de son poste d'administrateur à la date du 30/10/2009.

Certifié sincère et conforme
Pour Sunrise Enterprises S.A.
Triple A Consulting s.a.
2, Millegässel / L-2156 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010031673/15.

(100029633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Chilled Investments 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 80.442.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 28 décembre 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2009, relation LAC/2009/57744, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à la même adresse prénommée au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010031745/21.

(100029143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Mid Atlantic Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 11.095.

—
Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L -1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MID ATLANTIC HOLDINGS S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 FEV. 2010.

Pour MID ATLANTIC HOLDINGS S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010031675/18.

(100029647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

S.W.F. International Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 98.517.

—
Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L -1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société S.W.F. INTERNATIONAL HOLDING S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 24 FEV. 2010.

Pour S.W.F. INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010031676/18.

(100029656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Winvest Part 4, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.958.

—
EXTRAIT

La Société informe que son Administrateur, la société TRIEF CORPORATION S.A., société anonyme, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50162 a désigné, dès la constitution de la Société le 13 mars 2007, un représentant permanent personne physique, M. Jean-Yves HEMERY, né le 16 septembre 1959 à Pont-Audemer, de nationalité française, demeurant professionnellement au 89, rue Taitbout, F-75009 Paris, pour la représenter au conseil d'administration de la Société avec effet à la date de ladite constitution et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Winvest Part 4

Signature

Référence de publication: 2010031686/18.

(100029343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Kone Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 28.496.

Il résulte d'un acte de cessions de parts en date du 15 juin 2009 que le capital de la société se répartit comme suit:

- Finescal Oy, limited liability company, avec siège social à Kartanontie 1 / Kone Oyj,

00330 Helsinki, Finland 400 parts sociales

Total: 400 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010031677/14.

(100029150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Immo-DE Verband S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 136.158.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion d'Administration tenue le 10 février 2010

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Eric LUX, demeurant professionnellement, 1, rue Peternelchen L-2370 Howald, comme administrateur délégué, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Il pourra engager la société sous sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010031679/15.

(100029177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Blue Group Spa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.206.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 janvier 2010

- L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de la société Kohnen & Associés Sarl ayant son siège social au 62 Avenue de la Liberté à L - 1930 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010031685/16.

(100029315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Hourggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.761.

—
EXTRAIT

La Société informe que son Administrateur, la société TRIEF CORPORATION S.A., société anonyme, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50162 a désigné, par résolutions en date du 26 septembre 2008, un représentant permanent personne physique, M. Jean-Yves HEMERY, né le 16 septembre 1959 à Pont-Audemer, de nationalité française, demeurant professionnellement au 89, rue Taitbout, F-75009 Paris, pour la représenter au conseil d'administration de la Société avec effet à la date desdites résolutions et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Hourggen

Signature

Référence de publication: 2010031687/18.

(100029350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Ireggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.878.

—
EXTRAIT

La Société informe que son Administrateur, la société TRIEF CORPORATION S.A., société anonyme, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50162 a désigné, par résolutions en date du 26 septembre 2008, un représentant permanent personne physique, M. Jean-Yves HEMERY, né le 16 septembre 1959 à Pont-Audemer, de nationalité française, demeurant professionnellement au 89, rue Taitbout, F-75009 Paris, pour la représenter au conseil d'administration de la Société avec effet à la date desdites résolutions et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Ireggen

Signature

Référence de publication: 2010031688/18.

(100029356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Winvest International S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.540.

—
EXTRAIT

La Société informe que son Administrateur, la société TRIEF CORPORATION S.A., société anonyme, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50162 a désigné, dès la constitution de la Société le 21 décembre 2006, un représentant permanent personne physique, M. Gaston Schwertzer, né le 18 juillet 1932 à Ettelbrück, de nationalité luxembourgeoise, demeurant L-5328 Medingen, Marze Knupp, pour la représenter au conseil d'administration de la Société avec effet à la date de ladite constitution et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Winvest International S.A. SICAR

Signature

Référence de publication: 2010031690/18.

(100029360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Win Securitisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.959.

—
EXTRAIT

La Société informe que son Administrateur, la société TRIEF CORPORATION S.A., société anonyme, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50162 a désigné, dès la constitution de la Société le 13 mars 2007, un représentant permanent personne physique, M. Jean-Yves HEMERY, né le 16 septembre 1959 à Pont-Audemer, de nationalité française, demeurant professionnellement au 89, rue Taitbout, F-75009 Paris, pour la représenter au conseil d'administration de la Société avec effet à la date de ladite constitution et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Win Securitisation

Signature

Référence de publication: 2010031691/18.

(100029363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Jeurggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.760.

—
EXTRAIT

La Société informe que son Administrateur, la société TRIEF CORPORATION S.A., société anonyme, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50162 a désigné, par résolutions en date du 26 septembre 2008, un représentant permanent personne physique, M. Jean-Yves HEMERY, né le 16 septembre 1959 à Pont-Audemer, de nationalité française, demeurant professionnellement au 89, rue Taitbout, F-75009 Paris, pour la représenter au conseil d'administration de la Société avec effet à la date desdites résolutions et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Jeurggen

Signature

Référence de publication: 2010031692/18.

(100029366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Grauggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 122.797.

—
EXTRAIT

La Société informe que son Administrateur, la société TRIEF CORPORATION S.A., société anonyme, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50162 a désigné, par résolutions en date du 26 septembre 2008, un représentant permanent personne physique, M. Jean-Yves HEMERY, né le 16 septembre 1959 à Pont-Audemer, de nationalité française, demeurant professionnellement au 89, rue Taitbout, F-75009 Paris, pour la représenter au conseil d'administration de la Société avec effet à la date desdites résolutions et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Grauggen
Signature

Référence de publication: 2010031693/18.

(100029377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Gesco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9240 Diekirch, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.483.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2009

Rectificatif à l'extrait enregistré et déposé au RCS sous le numéro D100018620.05 le 05/02/2010.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GESCO SA», tenue au siège de la société en date du 14 octobre 2009:

Première résolution

L'assemblée révoque Madame Laurence ALEXIS de son poste d'administrateur.

Fait à Wiltz, le 24 février 2010.

Anja HOLTZ
Notaire

Référence de publication: 2010031698/16.

(100029144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

4ess - ITELUX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, Marbuergerstross.
R.C.S. Luxembourg B 89.195.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 10 février 2010.

Pour la société
Anja HOLTZ
Le notaire

Référence de publication: 2010031694/13.

(100029140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

EUDIAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 124.690.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 février 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010031697/13.

(100029151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Laboratoire d'Achat pour l'Agriculture, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 92.753.

Je soussigné THILL Jos. gérant unique de la société FIDUCIAIRE JOS. THILL Sàrl avec siège social à L-9234 DIEKIRCH, 72, route de Gilsdorf, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société LABORATOIRE D'ACHAT POUR L'AGRICULTURE inscrit au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 92.753.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031700/11.

(100029602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Lynton Group Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.450.100,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.416.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third day of February.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary public established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Signature Flight Support Corporation, a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 201 S. Orange Ave., Suite 1100, Orlando, FL 32801, United States of America.

Here represented by Mr. Régis Galiotto, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Lynton Group Limited", a private company with limited liability, registered in England with number 01755460, having its registered office at Hangar 63 Percival Way, London Luton Airport, Luton, Bedfordshire, LU2 9NT, United Kingdom incorporated on 22 September 1983 (the "Company").

II.- That the 3,450,100 (three million four hundred fifty thousand one hundred) shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Consent to short notice;
2. Acknowledgement and confirmation of the resolution of the board of directors of the Company resolving to transfer the effective place of management and control of the Company from the United Kingdom to Luxembourg;
3. Acknowledgement that the Company continues under the laws of England and Wales to be regarded as validly incorporated in England and Wales;
4. Acknowledgment of the compliance of the articles of association of the Company with the Luxembourg legislation on the "sociétés à responsabilité limitée" for the purpose of the transfer of the effective place of management and control of the Company;
5. Confirmation of the paid-up issued share capital of the Company and of the continuance of all the assets and liabilities of the Company;
6. Approval of the appointment of (i) Mr. Daniel Marcinik as new director ("Gérant") of category A and of (ii) Mr. Michael Lange and Mr. Iain F. Macleod as new directors of category B of the Company and acknowledgment of the

resignation of Mr. Mark Johnstone as director and Ms Rachel Baker as director and company secretary of the Company; and

7. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with the following documents:

- i) A copy of the current articles of association of the Company;
- ii) A copy of the certificate of incorporation issued by the Companies Registration Office, Cardiff regarding the Company, dated 22 September 1983;
- iii) A copy of the certificate of good standing issued by the Companies House, Cardiff regarding the Company, dated 26 January 2010;
- iv) A copy of the resolutions of the board of directors of the Company passed in the United Kingdom on 3 February 2010;
- v) An interim balance sheet of the Company dated 3 February 2010 and a statement of value dated 3 February 2010, both with value at as at the date hereof.

All the above mentioned documents having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The appearing party, being the holder of the entire issued share capital of the Company, agreed to the meeting being held on less than 14 days' notice.

Second resolution:

It is resolved to acknowledge and confirm the resolution of the board of directors of the Company dated 3 February 2010 resolving to transfer the effective place of management and control of the Company from the registered office of the Company in the United Kingdom to the Grand Duchy of Luxembourg.

It is resolved to confirm that the effective place of management and control, the main place of business and the office address be located at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg effective as from the date hereof.

It is confirmed that this transfer of the effective place of management and control of the Company is achieved without interruption of the legal personality of the Company from an English and Luxembourg legal standpoint.

All power is given to the holder of an original of the present deed to fill in any document and to undertake any action necessary required for the due registration of the Company with the Luxembourg Trade and Company's register and with any relevant authorities.

Third resolution:

It is resolved that the Company operates in the Grand Duchy of Luxembourg, in the form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" but under the understanding that the Company shall continue to be regarded under the laws of England and Wales as a validly incorporated English company.

Fourth resolution:

It is resolved to acknowledge the compliance of the articles of association of the Company, in substance, with both the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg "société à responsabilité limitée" and the laws of England and Wales applicable to an English "private company limited by shares".

It is further resolved to ratify the current version of the articles of association of the Company, the terms of which are reproduced hereafter:

Part 1. Interpretation and Limitation of Liability

1. Exclusion of other regulations and defined terms.

(1) No regulations or model articles contained in any statute or subordinate legislation apply to the company.

(2) In the articles, unless the context requires otherwise:

"articles" means the company's articles of association;

"bankruptcy" includes individual insolvency proceedings in a jurisdiction other than England and Wales or Northern Ireland which have an effect similar to that of bankruptcy;

"category A director" means a director ("gérant") of the company appointed in accordance with article 20 as a category A director;

"category B director" means a director ("gérant") of the company appointed in accordance with article 20 as a category B director;

"capitalised sum" has the meaning given in article 45;

"chairman" has the meaning given in article 12;

"chairman of the meeting" has the meaning given in article 49;

"conflict" has the meaning given in article 15;

"conflicts of interest" include a conflict of interest and duty and a conflict of duties and "interest" includes both direct and indirect interests;

"contract" in article 15 includes any transaction or arrangement (whether or not constituting a contract);

"director" means a category A director ("gérant") or a category B director ("gérant") of the company, and includes any person occupying the position of director, by whatever name called;

"distribution recipient" has the meaning given in article 39;

"document" includes, unless otherwise specified, any document sent or supplied in electronic form;

"fully paid" in relation to a share, means that the nominal value and any premium to be paid to the company in respect of that share have been paid to the company;

"group company" means a subsidiary undertaking or parent undertaking of the company or a subsidiary undertaking of any parent undertaking of the company;

"holder" in relation to shares means the person whose name is entered in the register of members as the holder of the shares;

"instrument" means a document in hard copy form;

"ordinary resolution" means a resolution passed by a majority of shareholders representing more than half of the share capital;

"paid" means paid or credited as paid;

"participate", in relation to a directors' meeting, has the meaning given in article 10;

"permitted situation" has the meaning given in article 15;

"persons entitled" has the meaning given in article 45;

"proxy notice" has the meaning given in article 55;

"shareholder" means a person who is the holder of a share;

"shares" means shares in the company;

"share capital" has the meaning given in article 25;

"special resolution" means a resolution passed by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital;

"transmittee" means a person entitled to a share by reason of the death or bankruptcy of a shareholder or otherwise by operation of law; and

"writing" means the representation or reproduction of words, symbols or other information in a visible form by any method or combination of methods, whether sent or supplied in electronic form or otherwise.

(3) Unless the context otherwise requires, other words or expressions contained in the articles bear the same meaning as in the applicable laws as in force on the date when the articles become binding on the company.

2. Corporate name, corporate status, duration and object.

(1) The company's name is LYNTON GROUP LIMITED

(2) The company is a private company limited by shares ("société à responsabilité limitée") incorporated in England with its registered office situated in England and has its effective place of management and control in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(3) The liability of the members is limited to the amount, if any, unpaid on the shares held by them.

(4) The company is constituted for an unlimited duration.

(5) The objects for which the company is established are:

to carry on the business of a holding company and for that purpose to acquire and hold either in the name of the company or in that of any nominee shares, stocks, debentures, debenture stock, bonds, notes, obligations and securities issued or guaranteed by any company wherever incorporated or carrying on business and debentures, debenture stock, bonds, notes, obligations and securities issued or guaranteed by any government, sovereign ruler, commissioners, public body, or authority, supreme, dependent, municipal, local or otherwise in any part of the world;

to acquire any such shares, stock, debentures, debenture stock, bonds, notes, obligations or securities by original subscription, contract, tender, purchase, exchange, underwriting, participation in syndicates or otherwise and whether or not fully paid up, and to subscribe for the same subject to such terms and conditions (if any) as may be thought fit;

to exercise and enforce all rights and powers conferred by or incident to the ownership of any such shares, stock, obligations or other securities including without prejudice to the generality of the foregoing all such powers of veto or control as may be conferred by virtue of the holding by the company of some special proportion of the issued or nominal

amount thereof and to provide managerial and other executive supervisory and consultant services for or in relation to any company in which the company is interested upon such terms as may be thought fit;

to carry on any other business or trade which in the opinion of the directors of the company may be conveniently carried on in connection with or as ancillary to any of the above businesses or be calculated directly or indirectly to enhance the value of or render profitable any of the property of the company or to further any of its objects;

to purchase, take on lease or in exchange, hire or otherwise acquire and hold for any interest whatsoever any movable or immovable property, whether tangible or intangible and wheresoever situate, which the company may think necessary or convenient for the purposes of its business and to sell, lease, hire out, grant rights in or over, improve, manage or develop all or any part of such property or otherwise turn the same or any part thereof to the advantage of the company;

to build, construct, maintain, alter, enlarge, pull down, remove or replace any buildings, works, plant and machinery necessary or convenient for the business of the company and to join with any person, firm or company in doing any of the things aforesaid;

to borrow or raise money upon such terms and on such security as may be considered expedient and in particular by the issue of debentures or debenture stock and to secure the repayment of any money borrowed, raised or owing by mortgage, charge or lien upon the whole or any part of the undertaking, property and assets of the company, both present and future, and also by any similar mortgage, charge or lien to secure and guarantee the performance by the company or any other person, firm or company of any obligation undertaken by the company or any other person, firm or company as the case may be;

to apply for and take out, purchase or otherwise acquire any patents, licences and the like conferring an exclusive or non-exclusive or limited right of user, or any secret or other information as to any invention which may seem calculated directly or indirectly to benefit the company, and to use, develop, grant licences in respect of, or otherwise turn to account any rights or information so acquired;

to purchase, subscribe for or otherwise acquire and hold and deal with any shares, stocks, debentures, debenture stock, bonds or securities of any other company or corporation carrying on business in any part of the world;

to issue, place, underwrite or guarantee the subscription of, or concur or assist in the issuing or placing, underwriting or guaranteeing the subscription of shares, debentures, debenture stock, bonds, stocks and securities of any company, whether limited or unlimited at such times and upon such terms and conditions as to remuneration and otherwise as may be agreed upon;

to invest and deal with the monies of the company not immediately required for the purposes of its business in or upon such investments and securities and in such manner as may from time to time be considered expedient;

to lend money or give credit on such terms as may be considered expedient and receive money on deposit or loan from and give guarantees or become security for any persons, firms or companies;

to enter into partnership or into any arrangement for sharing profits or to amalgamate with any person, firm or company carrying on or proposing to carry on any business which the company is authorised to carry on or any business or transaction capable of being conducted so as directly or indirectly to benefit the company;

to acquire and undertake the whole or any part of the business, property, assets, liabilities and transactions or any person, firm or company carrying on or proposing to carry on, or which can be carried on in conjunction therewith or which is capable of being conducted so as directly or indirectly to benefit the company;

to sell, exchange, lease, dispose of, turn to account or otherwise deal with the whole or any part of the undertaking of the company for such consideration as may be considered expedient and in particular the shares, stock or securities of any other company formed or to be formed;

to establish, promote, finance or otherwise assist any other company for the purpose of acquiring all or any part of the property, rights and liabilities of the company or for any other purpose which may seem directly or indirectly calculated to benefit the company;

to pay for any rights or property acquired by the company, and to remunerate any person, firm or company rendering services to the company whether by cash payment or by the allotment of shares, debentures or other securities of the company credited as paid up in full or in part or in any other manner whatsoever, and to pay all or any of the preliminary expenses of the company and of any company formed or promoted by the company;

to accept stock or shares in, or the debentures, mortgage debentures or other securities of any other company in payment or part payment for any services rendered or for any sale made to or debt owing from any such company;

to, draw, accept, endorse, negotiate, discount, execute, and issue promissory notes, bills of exchange, scrip, warrants and other transferable or negotiable instruments;

to establish, support or aid in the establishment and support of associations, institutions, clubs, funds, trusts and schemes calculated to benefit the directors, ex-directors, officers, ex-officers, employees or ex-employees of the company or the families, dependants or connections of such persons, and to grant pensions, gratuities and allowances to and to make payments towards insurance for the benefit of such persons as aforesaid, their families, dependants or connections and to subscribe or contribute to any charitable, benevolent, or useful object of a public character;

to distribute among the members in specie any property of the company, or any proceeds of sale or disposal of any property of the company, and for such purpose to distinguish and separate capital from profits, but so that nothing in this

sub-clause shall authorise the company to make any distribution other than in accordance with the law for the time being in force;

to do all or any of the above things in any part of the world either alone or in conjunction with others and either as principals, agents, contractors, trustees or otherwise and either by or through agents, sub-contractors, trustees or otherwise; and

to do all such things as may be deemed incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

It is hereby declared that the foregoing sub-clauses shall be construed independently of each other and that none of the objects mentioned in any sub-clause shall be deemed to be merely subsidiary to the objects mentioned in any other sub-clause.

Part 2. Directors

Directors' Powers and Responsibilities

3. Directors' general authority. Subject to the articles, the directors are responsible for the management of the company's business, for which purpose they may exercise all the powers of the company.

In the event that there is only one director, the company shall be bound by the signature of its sole director. Where there is more than one director of the company, the company shall be bound by the joint signature of one category A director and one category B director.

4. Shareholders' reserve power and effect of altering the articles.

- (1) The shareholders may, by special resolution, direct the directors to take, or refrain from taking, specified action.
- (2) No such special resolution invalidates anything which the directors have done before the passing of the resolution.
- (3) No alteration of the articles invalidates anything which the directors have done before the alteration was made.

5. Directors may delegate.

(1) Subject to the articles, the directors may delegate any of the powers which are conferred on them under the articles:

- (a) to such person or committee;
 - (b) by such means (including by power of attorney);
 - (c) to such an extent;
 - (d) in relation to such matters or territories; and
 - (e) on such terms and conditions;
- as they think fit.

(2) If the directors so specify, any such delegation may authorise further delegation of the directors' powers by any person to whom they are delegated.

(3) Where a provision in the articles refers to the exercise of a power, authority or discretion by the directors and that power, authority or discretion has been delegated by the directors to a committee, the provision shall be construed as permitting the exercise of the power, authority or discretion by the committee.

(4) The directors may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions.

6. Committees.

(1) Committees to which the directors delegate any of their powers must follow procedures which are based as far as they are applicable on those provisions of the articles which govern the taking of decisions by directors.

(2) The directors may make rules of procedure for all or any committees, which prevail over rules derived from the articles if they are not consistent with them.

Decision-Making by Directors

7. Directors to take decisions collectively.

(1) The general rule about decision-making by directors is that any decision of the directors must be either a majority decision including at least one category A director and one category B director at a meeting or a decision taken in accordance with article 8.

(2) If:

- (a) the company only has one director, and
- (b) no provision of the articles requires it to have more than one director,

the general rule does not apply, and the director may (for so long as he remains the sole director) take decisions without regard to any of the provisions of the articles relating to directors' decision-making. For the purpose of article 11, the quorum for the transaction of business by a sole director is one, and all other provisions of the articles apply with any necessary modification (unless a provision expressly provides otherwise).

(3) If only one director is eligible to vote on any authorisation required under article 15, the general rule does not apply, and the eligible director may take decisions in relation to the relevant matter without regard to any of the provisions of the articles relating to directors' decision-making.

8. Unanimous decisions.

(1) A decision of the directors is taken in accordance with this article when all eligible directors indicate to each other by any means that they share a common view on a matter.

(2) Such a decision may take the form of a resolution in writing, at least one copy of which has been signed by each eligible director or to which each eligible director has otherwise indicated agreement in writing.

(3) References in this article to eligible directors are to directors who would have been entitled to vote on the matter and whose vote would have been counted had it been proposed as a resolution at a directors' meeting.

(4) A decision may not be taken in accordance with this article if the eligible directors would not have formed a quorum at such a meeting.

9. Calling a directors' meeting.

(1) Any director may call a directors' meeting by giving notice of the meeting to the directors or by authorising the company secretary (if any) to give such notice.

(2) Notice of any directors' meeting must indicate:

(a) its proposed date and time;

(b) where it is to take place; and

(c) if it is anticipated that directors participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

(3) Notice of a directors' meeting must be given to each director, but need not be in writing.

(4) Notice of a directors' meeting need not be given to directors who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held, that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

10. Participation in directors' meetings.

(1) Every directors' meeting shall be held in Luxembourg.

(2) Subject to the articles, directors "participate" in a directors' meeting, or part of a directors' meeting, when:

(a) the meeting has been called and takes place in accordance with the articles, and

(b) they can each communicate to the others any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting.

(3) The directors may participate in a directors' meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means (initiated from Luxembourg) allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the directors may not attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

(4) Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

11. Quorum for directors' meetings.

(1) At a directors' meeting, unless a quorum is participating, no proposal is to be voted on, except a proposal to call another meeting.

(2) Where there is more than one director, the directors' meeting can only validly be held and acts of the directors validly made if a majority of directors are present or represented, including at least one category A director and one category B director, which shall form a quorum.

(3) Subject always to article 7(2), if the total number of directors for the time being in office is less than the quorum required, the directors must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the shareholders to appoint further directors.

12. Chairing of directors' meetings.

(1) The directors may appoint a director to chair their meetings.

(2) The person so appointed for the time being is known as the "chairman".

(3) The directors may terminate the chairman's appointment at any time.

(4) If the chairman is not participating in a directors' meeting within ten minutes of the time at which it was to start, the participating directors may appoint one of themselves to chair it.

13. Casting vote.

(1) If the numbers of votes at a meeting of directors for and against a proposal are equal (ignoring any votes which are to be discounted in accordance with the articles or the UK Companies Acts), the chairman or other director chairing the meeting has a casting vote.

(2) Article 13(1) does not apply in respect of a particular meeting (or part of a meeting) if, in accordance with the articles, the chairman or other director is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum or voting purposes.

14. Transactions or arrangements with the company.

(1) Provided that he has disclosed to the directors the nature and extent of any interest of his in accordance with and to the extent required by the applicable laws, a director notwithstanding his office:

(a) may be a party to, or otherwise interested in, any contract with the company or in which the company is otherwise interested;

(b) may be a director or other officer of, or employed by, or a party to any contract with, or otherwise interested in, any group company or in any body corporate promoted by the company or any group company or in which the company or any group company is interested;

(c) may act by himself or his firm in a professional capacity for the company (otherwise than as auditor).

(2) For the purposes of this article:

(a) a director shall be deemed to have disclosed the nature and extent of an interest which consists of him being a director, officer or employee of any group company; and

(b) a general notice given to the directors that a director is to be regarded as having an interest of the nature and extent specified in the notice in any contract in which a specified person or class of persons is interested shall be deemed to be a disclosure that the director has an interest in any such contract of the nature and extent so specified.

(3) Where a director is a director or other officer of, or employed by, a group company, he:

(a) subject to applicable law, may in exercising his independent judgement take into account the success of other group companies as well as the success of the company; and

(b) shall in the exercise of his duties, where that other group company is a parent company, have a duty of confidentiality to the parent company in relation to confidential information of the parent company, but he shall not be restricted by any duty of confidentiality to the company from providing information to any parent company.

15. Conflicts of interest requiring board authorisation.

(1) The directors may, subject to the quorum and voting requirements set out in the articles, authorise any matter which would otherwise involve a director breaching his duty under the applicable laws to avoid conflicts of interest ("Conflict").

(2) Any director (including the relevant director) may propose that the relevant director be authorised in relation to any matter the subject of a Conflict. Such proposal and any authority given by the directors shall be effected in the same way that any other matter may be proposed to and decided upon by the directors under the provisions of the articles save that the relevant director shall not count towards the quorum nor vote on any resolution giving such authority and save further that if there are insufficient directors eligible to vote and therefore to form a quorum, article 7(3) will apply.

(3) Where the directors give authority in relation to a Conflict:

(a) the terms of the authority shall be recorded in writing (but the authority shall be effective whether or not the terms are so recorded); and

(b) the directors, may revoke or vary such authority at any time but this will not affect anything done by the relevant director prior to such revocation in accordance with the terms of such authority.

(4) Where the directors give authority in relation to a Conflict or where any of the situations referred to in article 14(1) ("Permitted Situation") applies:

(a) the directors may (whether at the relevant time or subsequently) (i) require that the relevant director is excluded from the receipt of information, the participation in discussion and/or the making of decisions (whether at meetings of the directors or otherwise) related to the Conflict or Permitted Situation; and (ii) impose upon the relevant director such other terms for the purpose of dealing with the Conflict as it may determine;

(b) the relevant director will be obliged to conduct himself in accordance with any terms imposed by the board in relation to the Conflict or Permitted Situation; and

(c) the directors may provide that where the relevant director obtains (otherwise than through his position as a director of the company) information that is confidential to a third party, the director will not be obliged to disclose that information to the company, or to use or apply the information in relation to the company's affairs, where to do so would amount to a breach of that confidence.

(5) A director shall not, by reason of his office or of the fiduciary relationship thereby established, be liable to account to the company or the members for any remuneration, profit or other benefit realised by reason of his having any type of interest in a Conflict authorised under this article or in any Permitted Situation and no contract shall be liable to be avoided on the grounds of a director having any such interest.

16. Directors may vote when interested.

(1) Subject where applicable to disclosure in accordance with the applicable laws or the articles and subject to any terms imposed by the directors in relation to any Conflict or Permitted Situation, a director shall be entitled to vote in

respect of any matter in which he is interested directly or indirectly and if he shall do so his vote shall be counted and, whether or not he does, his presence at the meeting he shall be taken into account in ascertaining whether a quorum is present.

(2) Subject to paragraph (3), if a question arises at a meeting of directors or of a committee of directors as to the right of a director to participate in the meeting (or part of the meeting) for voting or quorum purposes, the question may, before the conclusion of the meeting, be referred to the chairman whose ruling in relation to any director other than the chairman is to be final and conclusive.

(3) If any question as to the right to participate in the meeting (or part of the meeting) should arise in respect of the chairman, the question is to be decided by a decision of the directors at that meeting, for which purpose the chairman is not to be counted as participating in the meeting (or that part of the meeting) for voting or quorum purposes.

17. Records of decisions to be kept. The directors must ensure that the company keeps a record, in writing, for at least 10 years from the date of the decision recorded, of every unanimous or majority decision taken by the directors.

18. Directors' discretion to make further rules. Subject to the articles, the directors may make any rule which they think fit about how they take decisions, and about how such rules are to be recorded or communicated to directors.

19. Change of name. The company may change its name by a decision of the shareholders by special resolution.

Appointment of Directors

20. Methods of appointing directors.

(1) Any person who is willing to act as a director, and is permitted by law to do so, may be appointed to be a director by ordinary resolution.

21. Termination of director's appointment.

A person ceases to be a director as soon as:

- (a) that person ceases to be a director by virtue of any provision of the applicable laws or is prohibited from being a director by law;
- (b) a bankruptcy order is made against that person;
- (c) notification is received by the company from the director that the director is resigning from office, and such resignation has taken effect in accordance with its terms;
- (d) that person has for more than six consecutive months been absent without permission of the directors from meetings of directors held during that period and the directors resolve that that person should cease to be director; and
- (e) notice of his removal is given in accordance with Article 22.

22. Removal of directors. A shareholder or shareholders may by ordinary resolution at any time remove any director from office (no matter how he was appointed) without any cause. The removal takes effect immediately on the date of the ordinary resolution.

23. Directors' remuneration.

- (1) Directors may undertake any services for the company that the directors decide.
- (2) Directors are entitled to such remuneration as the directors determine:
 - (a) for their services to the company as directors, and
 - (b) for any other service which they undertake for the company.
- (3) Subject to the articles, a director's remuneration may take any form.
- (4) Unless the directors decide otherwise, directors' remuneration accrues from day to day.
- (5) Directors are not accountable to the company for any remuneration which they receive as directors or other officers or employees of the company, any group company or any other body corporate in which the company is interested, and the receipt of such benefit shall not disqualify any person from being a director of the company.
- (6) The directors may provide benefits, whether by the payment of a pension, allowance or gratuities, or any death, sickness or disability benefits or by insurance or otherwise, for any director or former director who holds or has held any office or employment with the company, predecessor in business of the company or with any undertaking which is or has been a group company and for any member of his family (including a spouse or former spouse) or any person who is or was dependent on him, and may (before as well as after he ceases to hold such office or employment) contribute to any fund and pay premiums for the purchase or provision of any such benefit.

24. Directors' expenses.

- (1) The company may pay any reasonable expenses which the directors properly incur in connection with their attendance at:
 - (a) meetings of directors or committees of directors,
 - (b) general meetings, or
 - (c) separate meetings of the holders of any class of shares or of debentures of the company,

or otherwise in connection with the exercise of their powers and the discharge of their responsibilities in relation to the company.

(2) Subject to the applicable laws, the directors shall have power to make arrangements to provide a director with funds to meet expenditure incurred or to be incurred by him for the purpose of the company or for the purpose of enabling him properly to perform his duties as an officer of the company or to avoid him incurring any such expenditure.

Part 3. Shares and Distributions Shares

25. Share capital.

(1) The company's share capital is set at GBP 3,450,100 (3,450,100 Pounds Sterling), represented by 3,450,100 shares with a nominal value of GBP 1 (1 Pounds Sterling) each.

(2) The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a special resolution.

26. All shares to be fully paid. No share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the company in consideration for its issue.

27. Powers to issue different classes of share.

(1) Subject to the articles, but without prejudice to the rights attached to any existing share, the company may issue further classes of shares with such rights or restrictions as may be determined by special resolution.

(2) The company may issue shares which are to be redeemed, or are liable to be redeemed at the option of the company or the holder.

28. Payment of commissions on subscription for shares.

(1) The company may pay any person a commission in consideration for that person:

- (a) subscribing, or agreeing to subscribe, for shares, or
- (b) procuring, or agreeing to procure, subscriptions for shares.

(2) Any such commission may be paid:

- (a) in cash, or in fully paid shares or other securities, or partly in one way and partly in the other, and
- (b) in respect of a conditional or an absolute subscription.

29. Company not bound by less than absolute interests.

(1) Except as required by law, no person is to be recognised by the company as holding any share upon any trust, and except as otherwise required by law or the articles, the company is not in any way to be bound by or recognise any interest in a share other than the holder's absolute ownership of it and all the rights attaching to it.

(2) The pre-emption provisions, under applicable law shall not apply to any allotment of equity securities made by the company.

30. Share certificates.

(1) The company must issue each shareholder, free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that shareholder holds.

(2) Every certificate must specify:

- (a) in respect of how many shares, of what class, it is issued;
- (b) the nominal value of those shares;
- (c) that the shares are fully paid; and
- (d) any distinguishing numbers assigned to them.

(3) If more than one person holds a share, only one certificate may be issued in respect of it.

(4) Certificates must:

- (a) have affixed to them the company's common seal, or
- (b) be otherwise executed in accordance with the applicable laws.

31. Replacement share certificates.

(1) If a certificate issued in respect of a shareholder's shares is:

- (a) damaged or defaced, or
- (b) said to be lost, stolen or destroyed,

that shareholder is entitled to be issued with a replacement certificate in respect of the same shares.

(2) A shareholder exercising the right to be issued with such a replacement certificate:

- (a) may at the same time exercise the right to be issued with a single certificate or separate certificates;
- (b) must return the certificate which is to be replaced to the company if it is damaged or defaced; and
- (c) must comply with such conditions as to evidence, indemnity and the payment of a reasonable fee as the directors decide.

32. Share transfers.

(1) Shares may be freely transferred among shareholders by means of an instrument of transfer in any usual form or any other form approved by the directors, which is executed by or on behalf of the transferor.

(2) Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders have agreed thereto by special resolution.

(3) No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any share.

(4) The company may retain any instrument of transfer which is registered.

(5) The transferor remains the holder of a share until the transferee's name is entered in the register of members as holder of it.

33. Transmission of shares.

(1) If title to a share passes to a transmittee, the company may only recognise the transmittee as having any title to that share.

(2) Shares may not be transmitted to non-shareholders except with the approval of shareholders representing three-quarters of the rights owned by the surviving shareholders.

No consent shall be required where shares are transferred to any legal heirs or to the surviving spouse.

(3) Subject to article 33(4), a transmittee who produces such evidence of entitlement to shares as the directors may properly require:

(a) may, subject to the articles and to applicable laws, choose either to become the holder of those shares or to have them transferred to another person, and

(b) subject to the articles and to applicable laws, and pending any transfer of the shares to another person, has the same rights as the holder from whom the transmittee derived such entitlement had.

(4) Transmittees do not have the right to attend or vote at a general meeting, or agree to a proposed written resolution, in respect of shares to which they are entitled, by reason of the event which gave rise to the transmission, unless they become the holders of those shares.

34. Exercise of transmittees' rights.

(1) Transmittees who wish to become the holders of shares to which they have become entitled must notify the company in writing of that wish.

(2) If the transmittee wishes to have a share transferred to another person, the transmittee must execute an instrument of transfer in respect of it.

(3) Any transfer made or executed under this article is to be treated as if it were made or executed by the person from whom the transmittee has derived rights in respect of the share, and as if the event which gave rise to the transmission had not occurred.

35. Transmittees bound by prior notices. If a notice is given to a shareholder in respect of shares and a transmittee (or any person nominated under article 33(2)) is entitled to those shares, the transmittee (and any person nominated under article 33(2)) is bound by the notice if it was given to the shareholder before the transmittee's name has been entered in the register of members.

36. Financial year. The company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

37. Legal reserve. Every year 5% (five percent) of the net profit of the company will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

38. Procedure for declaring dividends.

(1) The company may by ordinary resolution declare dividends. In addition, the shareholders of the company, upon proposal of directors may decide by ordinary resolution to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors or the sole director (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution in accordance with applicable law.

(2) A dividend must not be declared unless the directors have made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the directors.

(3) No dividend may be declared or paid unless it is in accordance with shareholders' respective rights.

(4) A dividend must be paid by reference to each shareholder's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it. All dividends shall be apportioned and paid proportionately to the shares held.

(5) If the company's share capital is divided into different classes, no interim dividend may be paid on shares carrying deferred or non-preferred rights if, at the time of payment, any preferential dividend is in arrear.

(6) The directors may pay at intervals any dividend payable at a fixed rate if it appears to them that the profits available for distribution justify the payment.

39. Payment of dividends and other distributions.

(1) Where a dividend or other sum which is a distribution is payable in respect of a share, it must be paid by one or more of the following means:

(a) transfer to a bank or building society account specified by the distribution recipient either in writing or as the directors may otherwise decide;

(b) sending a cheque made payable to the distribution recipient by post to the distribution recipient at the distribution recipient's registered address (if the distribution recipient is a holder of the share), or (in any other case) to an address specified by the distribution recipient either in writing or as the directors may otherwise decide;

(c) sending a cheque made payable to such person by post to such person at such address as the distribution recipient has specified either in writing or as the directors may otherwise decide; or

(d) any other means of payment as the directors agree with the distribution recipient either in writing or by such other means as the directors decide.

(2) In the articles, "the distribution recipient" means, in respect of a share in respect of which a dividend or other sum is payable:

(a) the holder of the share; or

(b) if the holder is no longer entitled to the share by reason of death or bankruptcy, or otherwise by operation of law, the transmittee.

40. No interest on distributions.

The company may not pay interest on any dividend or other sum payable in respect of a share unless otherwise provided by:

(a) the terms on which the share was issued, or

(b) the provisions of another agreement between the holder of that share and the company.

41. Unclaimed distributions.

(1) All dividends or other sums which are:

(a) payable in respect of shares, and

(b) unclaimed after having been declared or become payable,

may be invested or otherwise made use of by the directors for the benefit of the company until claimed.

(2) The payment of any such dividend or other sum into a separate account does not make the company a trustee in respect of it.

(3) If:

(a) twelve years have passed from the date on which a dividend or other sum became due for payment, and

(b) the distribution recipient has not claimed it,

the distribution recipient is no longer entitled to that dividend or other sum and it ceases to remain owing by the company.

42. Non-cash distributions.

(1) Subject to the terms of issue of the share in question, the company may, by ordinary resolution on the recommendation of the directors, decide to pay all or part of a dividend or other distribution payable in respect of a share by transferring non-cash assets of equivalent value (including, without limitation, shares or other securities in any company).

(2) For the purposes of paying a non-cash distribution, the shareholders may make whatever arrangements they think fit, including, where any difficulty arises regarding the distribution:

(a) fixing the value of any assets;

(b) paying cash to any distribution recipient on the basis of that value in order to adjust the rights of recipients; and

(c) vesting any assets in trustees.

43. Waiver of distributions.

Distribution recipients may waive their entitlement to a dividend or other distribution payable in respect of a share by giving the company notice in writing to that effect, but if:

(a) the share has more than one holder, or

(b) more than one person is entitled to the share, whether by reason of the death or bankruptcy of one or more joint holders, or otherwise,

the notice is not effective unless it is expressed to be given, and signed, by all the holders or persons otherwise entitled to the share.

44. Distribution in specie on winding up. If the company is wound up, the liquidator may, with the sanction of a special resolution of the company and any other sanction required by law, divide among the shareholders in specie the whole or any part of the assets of the company and may, for that purpose, value any assets and determine how the division shall be carried out as between the shareholders or different classes of shareholders. The liquidator may, with the like sanction, vest the whole or any part of the assets in trustees upon such trusts for the benefit of the shareholders as he with the like sanction determines, but no member shall be compelled to accept any assets upon which there is a liability.

Capitalisation of Profits

45. Authority to capitalise and appropriation of capitalised sums.

(1) Subject to the articles, the shareholders may, if they are so authorised by a special resolution:

(a) decide to capitalise any profits of the company (whether or not they are available for distribution) which are not required for paying a preferential dividend, or any sum standing to the credit of any of the company's reserves or funds, including but not limited to the share premium account, capital redemption reserve, merger reserve or revaluation reserve; and

(b) appropriate any sum which they so decide to capitalise (a "capitalised sum") to the persons who would have been entitled to it if it were distributed by way of dividend (the "persons entitled") and in the same proportions.

(2) Capitalised sums must be applied:

(a) on behalf of the persons entitled, and

(b) in the same proportions as a dividend would have been distributed to them.

(3) Any capitalised sum may be applied in paying up new shares of a nominal amount equal to the capitalised sum which are then allotted credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

(4) Subject to the articles the directors may:

(a) make such arrangements as they think fit to deal with shares or debentures becoming distributable in fractions under this article (including the issuing of fractional certificates or the making of cash payments); and

(b) authorise any person to enter into an agreement with the company on behalf of all the persons entitled which is binding on them in respect of the allotment of shares and debentures to them under this article.

Part 4. Decision-Making by Shareholders Organisation of General Meetings

46. General meetings of shareholders.

(1) Where there is only one shareholder, that sole shareholder may alone exercise the powers granted to a meeting of shareholders under the applicable laws.

(2) Where there is more than one shareholder, decisions of the shareholders shall be taken as follows:

(a) The holding of a shareholders' meeting is not compulsory if the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted by letter, by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

(b) If the number of shareholders exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders shall be taken by a meeting of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

47. Attendance and speaking at general meetings.

(1) A person is able to exercise the right to speak at a general meeting when that person is in a position to communicate to all those attending the meeting, during the meeting, any information or opinions which that person has on the business of the meeting.

(2) A person is able to exercise the right to vote at a general meeting when

(a) that person is able to vote, during the meeting, on resolutions put to the vote at the meeting, and

(b) that person's vote can be taken into account in determining whether or not such resolutions are passed at the same time as the votes of all the other persons attending the meeting.

(3) The directors may make whatever arrangements they consider appropriate to enable those attending a general meeting to exercise their rights to speak or vote at it.

(4) In determining attendance at a general meeting, it is immaterial whether any two or more members attending it are in the same place as each other.

(5) Two or more persons who are not in the same place as each other attend a general meeting if their circumstances are such that if they have (or were to have) rights to speak and vote at that meeting, they are (or would be) able to exercise them.

48. Quorum for general meetings. No business other than the appointment of the chairman of the meeting is to be transacted at a general meeting if the persons attending it do not constitute a quorum.

49. Chairing general meetings.

(1) If the directors have appointed a chairman, the chairman shall chair general meetings if present and willing to do so.

(2) If the directors have not appointed a chairman, or if the chairman is unwilling to chair the meeting or is not present within ten minutes of the time at which a meeting was due to start:

- (a) the directors present, or
- (b) (if no directors are present), the meeting,

must appoint a director or shareholder to chair the meeting, and the appointment of the chairman of the meeting must be the first business of the meeting.

(3) The person chairing a meeting in accordance with this article is referred to as "the chairman of the meeting".

50. Attendance and speaking by directors and non-shareholders.

(1) Directors may attend and speak at general meetings, whether or not they are shareholders.

(2) The chairman of the meeting may permit other persons who are not:

- (a) shareholders of the company, or
- (b) otherwise entitled to exercise the rights of shareholders in relation to general meetings, to attend and speak at a general meeting.

51. Adjournment.

(1) If the persons attending a general meeting within half an hour of the time at which the meeting was due to start do not constitute a quorum, or if during a meeting a quorum ceases to be present, the chairman of the meeting must adjourn it.

(2) The chairman of the meeting may adjourn a general meeting at which a quorum is present if:

- (a) the meeting consents to an adjournment, or
- (b) it appears to the chairman of the meeting that an adjournment is necessary to protect the safety of any person attending the meeting or ensure that the business of the meeting is conducted in an orderly manner.

(3) The chairman of the meeting must adjourn a general meeting if directed to do so by the meeting.

(4) When adjourning a general meeting, the chairman of the meeting must:

- (a) either specify the time and place to which it is adjourned or state that it is to continue at a time and place to be fixed by the directors; and
- (b) have regard to any directions as to the time and place of any adjournment which have been given by the meeting.

(5) If the continuation of an adjourned meeting is to take place more than 14 days after it was adjourned, the company must give at least 7 clear days' notice of it (that is, excluding the day of the adjourned meeting and the day on which the notice is given):

- (a) to the same persons to whom notice of the company's general meetings is required to be given, and
- (b) containing the same information which such notice is required to contain.

(6) No business may be transacted at an adjourned general meeting which could not properly have been transacted at the meeting if the adjournment had not taken place.

Voting at General Meetings

52. Voting: general. A resolution put to the vote of a general meeting must be decided on a show of hands unless a poll is duly demanded in accordance with the articles.

53. Errors and disputes.

(1) No objection may be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is tendered, and every vote not disallowed at the meeting is valid.

(2) Any such objection must be referred to the chairman of the meeting, whose decision is final.

54. Poll votes.

(1) A poll on a resolution may be demanded:

- (a) in advance of the general meeting where it is to be put to the vote, or
- (b) at a general meeting, either before a show of hands on that resolution or immediately after the result of a show of hands on that resolution is declared.

(2) A poll may be demanded by:

- (a) the chairman of the meeting;
- (b) the directors;

(c) two or more persons having the right to vote on the resolution;

(d) a person or persons representing not less than one tenth of the total voting rights of all the shareholders having the right to vote on the resolution; or

(e) a person or persons holding shares in the company conferring a right to vote on the resolution, being shares on which an aggregate sum has been paid up equal to not less than 10% of the total sum paid up on all the shares conferring that right.

A demand for a poll by a proxy counts, for the purposes of paragraph (c) above, as a demand by a member, for the purposes of paragraph (d) above, as a demand by a member representing the voting rights that the proxy is authorised to exercise, and, for the purposes of paragraph (e) above, as a demand by a member holding the shares to which those rights are attached.

(3) A demand for a poll may be withdrawn if:

(a) the poll has not yet been taken, and

(b) the chairman of the meeting consents to the withdrawal.

(4) Polls must be taken immediately and in such manner as the chairman of the meeting directs.

55. Content of proxy notices.

(1) Proxies may only validly be appointed by a notice in writing (a "proxy notice") which:

(a) states the name and address of the shareholder appointing the proxy;

(b) identifies the person appointed to be that shareholder's proxy and the general meeting in relation to which that person is appointed;

(c) contains the agenda of the meeting;

(d) is signed by or on behalf of the shareholder appointing the proxy, or is authenticated in such manner as the directors may determine; and

(e) is delivered to the company in accordance with the articles and any instructions contained in the notice of the general meeting (or adjourned meeting) to which they relate.

(2) The company may require proxy notices to be delivered in a particular form, and may specify different forms for different purposes.

(3) Proxy notices may specify how the proxy appointed under them is to vote (or that the proxy is to abstain from voting) on one or more resolutions.

(4) Unless a proxy notice indicates otherwise, it must be treated as:

(a) allowing the person appointed under it as a proxy discretion as to how to vote on any ancillary or procedural resolutions put to the meeting, and

(b) appointing that person as a proxy in relation to any adjournment of the general meeting to which it relates as well as the meeting itself.

56. Delivery of proxy notices.

(1) A person who is entitled to attend, speak or vote (either on a show of hands or on a poll) at a general meeting remains so entitled in respect of that meeting or any adjournment of it, even though a valid proxy notice has been delivered to the company by or on behalf of that person.

(2) An appointment under a proxy notice may be revoked by delivering to the company a notice in writing given by or on behalf of the person by whom or on whose behalf the proxy notice was given.

(3) A notice revoking a proxy appointment only takes effect if it is delivered before the start of the meeting or adjourned meeting to which it relates.

(4) The directors may require the production of any evidence which they consider necessary to determine the validity of any proxy notice.

57. Amendments to resolutions.

(1) An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:

(a) notice of the proposed amendment is given to the company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which it is to be proposed not less than 48 hours before the meeting is to take place (or such later time as the chairman of the meeting may determine), and

(b) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chairman of the meeting, materially alter the scope of the resolution.

(2) A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:

(a) the chairman of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed, and

(b) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.

(3) If the chairman of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chairman's error does not invalidate the vote on that resolution.

58. Class meetings. The provisions of the articles relating to general meetings shall apply, with any necessary modifications, to any separate general meeting of the holders of shares of a class. For this purpose, a general meeting at which no holder of a share other than an ordinary share may, in his capacity as a member, attend or vote shall also constitute a separate general meeting of the holders of the ordinary shares.

Part 5. Administrative Arrangements

59. Means of communication to be used.

(1) Subject to the articles, anything sent or supplied by or to the company under the articles may be sent or supplied in any way in which the applicable laws provide for documents or information which are authorised or required by any provision of the applicable laws to be sent or supplied by or to the company.

(2) Subject to the articles, any notice or document to be sent or supplied to a director in connection with the taking of decisions by directors may also be sent or supplied by the means by which that director has asked to be sent or supplied with such notices or documents for the time being.

(3) A director may agree with the company that notices or documents sent to that director in a particular way are to be deemed to have been received within a specified time of their being sent, and for the specified time to be less than 48 hours.

60. When notice or other communication are deemed to have been received.

(1) Any notice, document or information sent or supplied by the company to the shareholders or any of them:

(a) by post, shall be deemed to have been received 24 hours after the time at which the envelope containing the notice, document or information was posted unless it was sent by second class post, or there is only one class of post, or it was sent by air mail to an address outside the United Kingdom, in which case it shall be deemed to have been received 48 hours after it was posted. Proof that the envelope was properly addressed, prepaid and posted shall be conclusive evidence that the notice, document or information was sent;

(b) by being left at a shareholder's registered address, or such other postal address as notified by the shareholder to the company for the purpose of receiving company communications, shall be deemed to have been received on the day it was left;

(c) by electronic means, shall be deemed to have been received 24 hours after it was sent. Proof that a notice, document or information in electronic form was addressed to the electronic address provided by the shareholder for the purpose of receiving communications from the company shall be conclusive evidence that the notice, document or information was sent; and

(d) by making it available on a website, shall be deemed to have been received on the date on which notification of availability on the website is deemed to have been received in accordance with this article or, if later, the date on which it is first made available on the website.

61. Company seals.

(1) Any common seal may only be used by the authority of the directors.

(2) The directors may decide by what means and in what form any common seal is to be used.

(3) Unless otherwise decided by the directors, if the company has a common seal and it is affixed to a document, the document must also be signed by at least one authorised person in the presence of a witness who attests the signature.

(4) For the purposes of this article, an authorised person is:

(a) any director of the company; or

(b) any person authorised by the directors for the purpose of signing documents to which the common seal is applied.

62. Provision for employees on cessation of business. The directors may decide to make provision for the benefit of persons employed or formerly employed by the company or any of its subsidiaries (other than a director or former director or shadow director) in connection with the cessation or transfer to any person of the whole or part of the undertaking of the company or that subsidiary.

Directors' Indemnity and Insurance

63. Indemnity.

(1) Subject to paragraph (4), a relevant director may be indemnified out of the company's assets against:

(a) any liability incurred by that director in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or an associated company,

(b) any liability incurred by that director in connection with the activities of the company or an associated company in its capacity as a trustee of an occupational pension scheme,

(c) any other liability incurred by that director as an officer of the company or an associated company.

(2) The company may fund a relevant director's expenditure for the purposes permitted under the applicable laws and may do anything to enable a relevant director to avoid incurring such expenditure as provided in the applicable laws.

(3) No relevant director shall be accountable to the company or the members for any benefit provided pursuant to this article and the receipt of any such benefit shall not disqualify any person from being or becoming a director of the company.

(4) This article does not authorise any indemnity which would be prohibited or rendered void by any provision of the applicable laws.

64. Insurance.

(1) The directors may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any relevant director in respect of any relevant loss.

65. Definitions.

(1) In articles 63 and 64:

(a) companies are associated if one is a subsidiary of the other or both are subsidiaries of the same body corporate,

(b) a "relevant director" means any director or former director of the company or an associated company; and

(c) a "relevant loss" means any loss or liability which has been or may be incurred by a relevant director in connection with that director's duties or powers in relation to the company, any associated company or any pension fund or employees' share scheme of the company or associated company.

Fifth resolution:

The sole shareholder confirms that the paid-up and issued share capital of the Company amounts to GBP 3,450,100 (three million four hundred fifty thousand one hundred Pounds Sterling) based on an interim balance sheet of the Company dated 3 February 2010 and a statement of value dated 3 February 2010, both with value at 3 February 2010.

The sole shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be bound by all its liabilities and commitments.

The sole shareholder states that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the aggregate of the nominal value of GBP 3,450,100 (three million four hundred fifty thousand one hundred Pounds Sterling) of all the 3,450,100 (three million four hundred fifty thousand one hundred) shares issued by the Company, with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, which constitute the entire issued and fully paid up capital of the Company.

The sole shareholder declares that it owns all the 3,450,100 (three million four hundred fifty thousand one hundred) shares of the Company as such is certified in the share register.

Sixth resolution:

It is resolved to appoint the following additional directors to the Company for an undetermined duration and with immediate effect: (i) Mr. Daniel Marcinik, with professional address at BBA Aviation, 201 S. Orange Ave., Suite 1425, Orlando, FL 32801, United States of America as new director of category A and (ii) Mr. Michael Lange, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and Mr. Iain F. Macleod, with professional address at 59, Cite Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg as new directors of category B of the Company for an undetermined duration and with immediate effect.

It is acknowledged that Mr. Mark Johnstone and Ms Rachel Baker have each resigned from their position as directors of the Company and that Ms Rachel Baker has resigned from her position as company secretary of the Company with effect from the conclusion of this meeting.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about seven hundred thousand EUR (7,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française:

L'an deux mille dix, le troisième jour de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Signature Flight Support Corporation, une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 201 S. Orange Ave., Suite 1100, Orlando, FL 32801, Etats-Unis d'Amérique.

Ici représentée par M. Régis Galiotto, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de "Lynton Group Limited", une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre sous le numéro 01755460, ayant son siège social sis au Hangar 63 Percival Way, London Luton Airport, Luton, Bedfordshire, LU2 9NT, Royaume-Uni, constituée en date du 22 septembre 1983 (la "Société").

II.- Que les 3.450.100 (trois millions quatre cent cinquante mille cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points portés à l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Consentement à la convocation à court terme;
2. Reconnaissance et confirmation de la résolution du conseil de gérance de la Société décidant du transfert du lieu d'administration centrale et de contrôle de la Société du Royaume-Uni à Luxembourg;
3. Reconnaissance que la Société continue selon le droit anglais et du Pays de Galles à être considérée comme valablement constituée en Angleterre et au Pays de Galles;
4. Reconnaissance de la conformité des statuts de la Société avec la législation luxembourgeoise concernant les "sociétés à responsabilité limitée" pour les besoins du transfert du lieu d'administration centrale et de contrôle de la Société;
5. Confirmation du capital social émis et libéré de la Société et de la continuation du patrimoine de la Société;
6. Approbation des nominations de (i) M. Daniel Marcinik en tant que nouveau gérant de catégorie A et de (ii) M. Michael Lange et M. Iain F. Macleod en tant que gérants de catégorie B de la Société et reconnaissance des démissions de M. Mark Johnstone en tant que gérant et de Melle Rachel Baker en tant que gérant et secrétaire de la Société; et
7. Divers.

IV.- L'assemblée s'est vue remettre une copie des documents suivants:

- i) Une copie des statuts actuels de la Société;
- ii) Une copie du certificat de constitution émis par le Companies Registration Office de Cardiff concernant la Société, daté du 22 septembre 1983;
- iii) Une copie du certificate of good standing émis par le Companies House de Cardiff concernant la Société, daté du 26 janvier 2010;
- iv) Une copie des résolutions du conseil de gérance de la Société prises au Royaume-Uni le 3 février 2010;
- v) Un bilan intérimaire de la Société établi à la date du 3 février 2010 et une déclaration de valeur an date du 3 février 2010, tous deux avec valeur à la date en tête des présentes.

Tous les documents mentionnés ont été signés "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant restera attaché au présent acte pour être introduit avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

La partie comparante, étant le détenteur de la totalité du capital social émis de la Société, convient de la tenue de l'assemblée avec un délai de moins de 14 jours.

Seconde résolution:

Il est décidé de reconnaître et confirmer la résolution du conseil de gérance de la Société datée du 3 février 2010 décidant du transfert du lieu d'administration et de contrôle de la Société du siège statutaire de la Société situé au Royaume-Uni vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Il est décidé de confirmer que le lieu effectif d'administration et de contrôle de la Société, le lieu principal des activités de la Société ainsi que l'adresse du bureau de la Société sont situés au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date en tête des présentes.

Il est confirmé que ce transfert du lieu effectif d'administration et de contrôle de la Société est accompli sans interruption de la personnalité juridique de la Société du point de vue juridique anglais et luxembourgeois.

Tout pouvoir est donné au détenteur d'un original du présent acte pour remplir tout document et entreprendre toute action nécessaire requise pour l'enregistrement de la Société auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et auprès de toutes autorités compétentes.

Troisième résolution:

Il est décidé que la Société opère au Grand-Duché de Luxembourg, sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois mais étant entendu que la Société continuera à être considérée selon le droit anglais et du Pays de Galles comme une société de droit anglais valablement constituée.

Quatrième résolution:

Il est décidé de reconnaître la conformité des statuts de la Société, en substance, avec à la fois les lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables aux sociétés à responsabilité limitée et les lois d'Angleterre et du Pays de Galles applicables à une "private company limited by shares".

Il est également décidé de ratifier la version actuelle des statuts de la Société, dont les termes sont reproduits ci-après:

Partie 1^{ère} . Interprétation et limitation de responsabilité

1. Exclusion de toutes autres dispositions et définition des termes.

(1) Aucune des dispositions ou aucun des statuts-type contenus dans une loi ou un règlement d'application ne s'appliquent à la société.

(2) Dans les présents statuts, sauf si le contexte en exige autrement:

"statuts" désigne les statuts de la société;

"faillite" s'entend des différentes procédures d'insolvabilité personnelle existant sur un territoire autre que l'Angleterre et le Pays de Galles ou l'Irlande du Nord, et qui ont un effet semblable à celui de la faillite;

"gérant de catégorie A" désigne un gérant de la société désigné conformément à l'article 20 en tant que gérant de catégorie A;

"gérant de catégorie B" désigne un gérant de la société désigné conformément à l'article 20 en tant que gérant de catégorie B;

"somme capitalisée" a la signification qui lui est attribuée à l'article 45;

"président" a la signification qui lui est attribuée à l'article 12;

"président de la réunion" a la signification qui lui est attribuée à l'article 49;

"conflit" a la signification qui lui est attribuée à l'article 15;

"conflits d'intérêts" comprend tout conflit entre intérêt et devoir et tout conflit de devoirs et "intérêt" comprend à la fois les intérêts directs et indirects;

"contrat" à l'article 15 inclut toute transaction ou arrangement (constituant ou non un contrat);

"gérant" désigne un gérant de catégorie A ou un gérant de catégorie B de la société, et comprend toute personne remplissant les fonctions de gérant, quel que soit son titre;

"destinataire de la distribution" a la signification qui lui est attribuée à l'article 39;

"document" comprend, sauf indication contraire, tout document envoyé ou fourni sous forme électronique;

"intégralement libérée", en ce qui concerne une part sociale, signifie que la valeur nominale et la prime à payer à la société au titre de cette part sociale ont été versées à la société;

"société du groupe" signifie une filiale ou la société mère de la société ou une filiale d'une société mère de la société;

"détenteur" en ce qui concerne les actions, désigne la personne dont le nom est inscrit dans le registre de associés en tant que détenteur des parts sociales;

"instrument" désigne un document sous forme papier;

"résolution ordinaire" désigne une résolution adoptée par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social;

"payé" s'entend des sommes versées ou portées au crédit en tant que sommes versées;

"participer", en ce qui concerne une réunion des gérants, a le sens qui lui est attribué à l'article 10;

"situation autorisée" a le sens qui lui est attribué à l'article 15;

"personnes autorisées" a la signification qui lui est attribuée à l'article 45;

"procuration" a le sens qui lui est attribué à l'article 55;

"associé" désigne une personne qui est détenteur d'une part sociale;

"parts sociales" signifie les parts sociales dans la société;

"capital social" a le sens qui lui est attribué à l'article 25;

"résolution spéciale" désigne une résolution adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social;

"successeur" désigne une personne qui a droit à une part sociale en raison du décès ou de la faillite d'un associé ou de toute autre façon par application de la loi, et

"écrit" désigne la représentation ou la reproduction de mots, de symboles ou d'autres informations sous une forme visible par toute méthode ou combinaison de méthodes, qu'elle soit envoyée ou fournie sous forme électronique ou autre.

(3) Sauf si le contexte en exige autrement, d'autres mots ou expressions contenues dans les statuts ont la même signification que dans le droit applicable en vigueur à la date à laquelle les statuts deviennent contraignants pour la société.

2. Dénomination sociale, forme juridique de la société, durée et objet.

(1) Le nom de la société est LYNTON GROUP LIMITED

(2) La société est une société à responsabilité limitée ("private company limited by shares") constituée en Angleterre ayant son siège social en Angleterre et dont le lieu d'administration et de contrôle est situé dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(3) La responsabilité des associés est limitée au montant impayé, le cas échéant, des parts sociales détenues par eux.

(4) La société est constituée pour une durée illimitée.

(5) Les objets pour lesquels la société est établie sont:

d'exercer l'activité d'une société holding et, à cette fin, acquérir et détenir, soit au nom de la société, soit au nom de tout mandataire, des parts, titres, obligations, obligations sans garantie, titres obligataires, billets à ordre et valeurs mobilières émis ou garantis par toute société, quel que soit son lieu de constitution ou le lieu d'exercice de son activité, ainsi que des obligations, obligations sans garantie, titres obligataires, billets à ordre et valeurs mobilières émis ou garantis par tout gouvernement, gouverneur souverain, commissaire, organisme public, ou autorité suprême, subordonnée, municipale, locale ou autre, dans toute partie du monde;

d'acquérir des parts, titres, obligations, obligations non garanties, titres obligataires, billets à ordre ou valeurs mobilières par souscription initiale, contrat, appel d'offre, achat, échange, souscription, participation à des groupements ou autre, qu'ils soient ou non entièrement libérés, et de souscrire à ceux-ci aux termes et conditions (le cas échéant) qui seraient jugés appropriés;

d'exercer et appliquer tous les droits et pouvoirs conférés par ou résultant du droit de propriété exercé sur ces parts, titres, obligations ou autres valeurs mobilières, y compris, sans préjudice du caractère général de tout ce qui précède, tous les pouvoirs de veto ou de contrôle, tels qu'ils pourraient être conférés en vertu de la détention, par la société, d'une partie spécifique du montant émis ou nominal de ceux-ci et d'exercer un contrôle en matière de gestion et autre contrôle de direction et des services de conseil pour ou en rapport avec toute société dans laquelle la société détient un intérêt à des conditions qui seraient jugées appropriées;

d'exercer toute autre activité ou commerce qui, de l'avis des gérants de la société, pourrait être exercé de façon opportune en liaison avec, ou en tant qu'accessoire à, l'une des activités ci-dessus, ou être destiné directement ou indirectement à renforcer la valeur de, ou rendre rentable, tout bien de la société ou de réaliser l'un quelconque de ses objets;

d'acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou acquérir de toute autre façon et détenir pour tout intérêt que ce soit, tout bien meuble ou immeuble, corporel ou incorporel et en quelque lieu qu'il se trouve, que la société pourrait juger nécessaire ou utile, aux fins de son activité, et vendre, louer, mettre en location, accorder des droits sur, améliorer, gérer ou développer tout ou partie de ces biens ou transformer, de toute autre façon, tout ou partie de ceux-ci à l'avantage de la société;

de bâtir, construire, entretenir, modifier, agrandir, démolir, supprimer ou remplacer tous les bâtiments, ouvrages, machines et installations nécessaires ou utiles à l'activité de la société et s'associer à toute personne, entreprise ou société dans l'accomplissement de l'un des actes mentionnés ci-dessus;

d'emprunter ou lever des fonds selon les modalités et sur toute valeur mobilière qui pourraient être jugées opportunes et, en particulier, par l'émission d'obligations ou d'obligations sans garantie ou de valeurs obligataires, et garantir le remboursement des sommes empruntées, réunies ou dues par hypothèque, privilège ou sûreté sur tout ou partie de l'entreprise, des biens et des actifs de la société, tant présents que futurs, et également par toute hypothèque, privilège ou droit similaire, afin d'assurer et de garantir l'exécution par la société ou toute autre personne, entreprise ou société, de toute obligation assumée par la société ou par toute autre personne, entreprise ou société, selon le cas;

de demander et souscrire, acheter ou acquérir de toute autre façon, des brevets, licences et droits similaires, conférant un droit d'utilisateur exclusif ou non exclusif ou limité, ou toute information confidentielle ou autre se rapportant à une invention qui pourrait sembler destinée à bénéficier directement ou indirectement à la société, et utiliser, développer, accorder des licences sur, ou mettre de toute autre façon à profit tous les droits ou informations ainsi acquis;

d'acheter, souscrire ou acquérir, détenir et traiter de toute autre façon les parts, titres, obligations, obligations sans garantie, titres obligataires ou valeurs mobilières de toute autre société ou organisation exerçant une activité dans toute partie du monde;

d'émettre, placer, souscrire ou garantir la souscription de, ou concourir ou aider à l'émission ou au placement, à la souscription ou à la garantie de la souscription de parts, d'obligations, d'obligations sans garantie, de titres obligataires,

de titres et de valeurs mobilières de toute société, à responsabilité limitée ou illimitée, aux moments et selon les modalités et conditions de rémunération et qui pourrait autrement être convenus;

d'investir et utiliser des fonds de la société qui ne sont pas immédiatement nécessaires aux fins de son activité, dans ou sur de tels investissements et valeurs mobilières, et de la façon qui pourrait à tout moment être considérée comme opportune;

de prêter des sommes ou accorder des crédits aux conditions qui pourraient être considérées comme opportunes et recevoir des sommes en dépôt ou des prêts de provenant de, et octroyer des garanties ou se porter caution en faveur de, personnes, d'entreprises ou de sociétés;

de participer à tout partenariat ou à tout arrangement afin de partager des bénéfices ou de fusionner avec toute personne, entreprise ou société exerçant ou proposant d'exercer toute activité que la société est autorisée à exercer, ou toute activité ou opération susceptible d'être menée de façon directe ou indirecte au profit de la société;

d'acquérir et assumer tout ou partie de la société, des biens, des actifs, passifs et opérations ou toute personne, entreprise ou société exerçant ou se proposant d'exercer, ou pouvant être exercés conjointement à celle-ci ou qui sont susceptibles d'être menés de façon directe ou indirecte au profit de la société;

de vendre, échanger, louer, disposer de, faire valoir ou utiliser de toute autre façon, tout ou partie de l'entreprise de la société moyennant une contrepartie qui pourrait être considérée comme opportune et, en particulier, les parts, titres ou valeurs mobilières de toute autre société constituée ou à constituer;

de créer, promouvoir, financer ou aider autrement toute autre société dans le but d'acquérir tout ou partie des biens, droits et obligations de la société, ou à toute autre fin qui pourrait sembler bénéficier directement ou indirectement à la société;

de payer tous droits ou biens acquis par la société, et rémunérer toute personne, entreprise ou société fournissant des services à la société, par paiement en numéraire ou par attribution d'actions, d'obligations ou d'autres valeurs de la société créditées comme étant libérées en tout ou en partie ou de quelqu'autre façon, et payer tout ou partie des dépenses préliminaires de la société et de toute société constituée ou favorisée par la société;

d'accepter des titres ou des parts, ou des obligations hypothécaires ou autres valeurs mobilières de toute autre société en paiement total ou partiel de tout service rendu ou de toute vente effectuée ou de la dette de cette société;

de retirer, accepter, endosser, négocier, escompter, signer et émettre des billets à ordre, lettres de change, certificats, warrants et autres instruments transférables ou négociables;

de créer, soutenir ou aider à la création et au soutien d'associations, institutions, clubs, fonds, fiducies et mécanismes en faveur des gérants, anciens gérants, dirigeants, anciens dirigeants, salariés ou anciens salariés de la société ou leur famille, personnes à charge ou rattachées à ces personnes, et accorder des pensions, des gratifications et des indemnités et effectuer des paiements d'assurance au bénéfice des personnes susdites, de leur famille, des personnes à charge ou rattachées à elles, et souscrire ou de contribuer à toute organisation de charité, de bienfaisance, ou à tout objet utile à caractère public;

de répartir entre les associés en numéraire tout bien de la société, ou tout produit de la vente ou de la cession de tout bien de la société, et à cette fin distinguer et séparer le capital des bénéfices, mais de telle sorte qu'aucune disposition du présent paragraphe n'autorise la société à procéder à toute distribution si ce n'est conformément aux dispositions légales alors en vigueur;

d'accomplir tout ou partie des actes susdits dans toute partie du monde seul ou conjointement avec d'autres et soit en tant que responsables, agents, entrepreneurs, fiduciaires ou autrement, et soit par ou par l'intermédiaire d'agents, de sous-traitants, de fiduciaires ou autrement; et

d'accomplir tous les actes qui pourraient être jugés accessoires ou favorables à la réalisation des objets précités ou de l'un d'entre eux.

Il est déclaré par les présentes que les paragraphes qui précèdent doivent être interprétés indépendamment les uns des autres et qu'aucun des objets mentionnés dans un paragraphe ne sera réputé subsidiaire aux objets mentionnés dans un autre paragraphe.

Partie 2. Gérants

Pouvoirs et obligations des gérants

3. Pouvoir général des gérants. Sous réserve des statuts, les gérants sont responsables de la gestion des affaires de la société, aux fins de laquelle ils peuvent exercer tous les pouvoirs de la société.

En cas de gérant unique, la société sera liée par la signature de celui-ci. En cas de pluralité de gérants, la société sera liée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

4. Pouvoir de réserve des associés et modification des statuts.

(1) Les associés peuvent, par résolution spéciale, enjoindre aux gérants d'entreprendre, ou de s'abstenir d'entreprendre, une action déterminée.

(2) Aucune résolution spéciale n'annule les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution.

(3) Aucune modification des statuts n'annule les actes accomplis par les gérants avant que la modification n'intervienne.

5. Pouvoirs de délégation des gérants.

(1) Sous réserve des statuts, les gérants peuvent déléguer les pouvoirs qui leur sont conférés en vertu des statuts:

- (a) à toute personne ou comité;
- (b) par tous moyens (y compris par procuration);
- (c) dans les limites de ceux-ci;
- (d) en ce qui concerne les questions ou territoires; et
- (e) selon les modalités et conditions; qu'ils jugent appropriés.

(2) Si les gérants le spécifient, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs des gérants par toute personne à laquelle ces pouvoirs sont délégués.

(3) Si une disposition des statuts se réfère à l'exercice d'un pouvoir, d'une autorité ou d'un pouvoir discrétionnaire par les gérants, et que le pouvoir, l'autorité ou le pouvoir discrétionnaire a été délégué par les gérants à un comité, cette disposition doit être interprétée comme autorisant l'exercice du pouvoir, de l'autorité ou du pouvoir discrétionnaire par le comité.

(4) Les gérants peuvent révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les modalités et conditions.

6. Comités.

(1) Les comités auxquels les gérants délèguent tout ou partie de leurs pouvoirs doivent respecter des procédures conformes, dans la mesure où elles sont applicables, aux dispositions des statuts qui régissent la prise de décisions par les gérants.

(2) Les gérants peuvent édicter des règles de procédure pour tout ou chaque comité, qui prévalent sur les règles découlant des statuts, en cas d'incompatibilité entre elles.

Prise de décision par les gérants

7. Prise de décision collective par les gérants.

(1) La règle générale de prise de décision par les gérants est que toute décision des gérants doit être soit une décision adoptée par la majorité comprenant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B lors d'une réunion, soit une décision prise conformément à l'article 8.

(2) Si:

- (a) la société n'a qu'un seul gérant, et
- (b) aucune disposition des statuts n'exige qu'elle ait plus d'un seul gérant,

la règle générale ne s'applique pas, et le gérant peut (tant qu'il reste l'unique gérant) prendre des décisions sans tenir compte des dispositions des statuts relatives à la prise de décision par les gérants. Aux fins de l'article 11, le quorum pour l'exploitation de l'activité par un gérant unique est un, et toutes les autres dispositions des statuts s'appliquent, avec toute modification nécessaire (sauf si une disposition prévoit expressément le contraire).

(3) Si un seul gérant a qualité pour voter sur toute autorisation requise en vertu de l'article 15, la règle générale ne s'applique pas, et le gérant éligible peut prendre des décisions sur la question pertinente, sans tenir compte des dispositions des statuts relatives à la prise de décision des gérants.

8. Les décisions à l'unanimité.

(1) Une décision des gérants est adoptée conformément au présent article lorsque tous les gérants éligibles indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question.

(2) Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire au moins a été signé par chaque gérant éligible ou sur lequel chaque gérant éligible a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

(3) Dans le présent article, les références aux gérants éligibles sont faites aux gérants qui auraient eu le droit de voter sur la question et dont le vote aurait été pris en compte s'il avait été proposé en tant que résolution lors de la réunion des gérants.

(4) Une décision peut ne pas être adoptée conformément au présent article, si les gérants éligibles n'avaient pas pu constituer un quorum lors d'une telle réunion.

9. Convocation des réunions des gérants.

(1) Tout gérant peut convoquer une réunion des gérants en avisant les gérants ou en autorisant le secrétaire de la société (le cas échéant) à le faire.

(2) Tout avis de convocation à la réunion des gérants doit indiquer:

- (a) la date et l'heure proposées;
- (b) le lieu où elle doit avoir lieu; et

(c) s'il est prévu que les gérants participant à la réunion ne se trouveront pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.

(3) L'avis de convocation à la réunion des gérants doit être donné à chaque gérant, sans être nécessairement écrit.

(4) L'avis de convocation à une réunion des gérants peut ne pas être donné aux gérants qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion, ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

10. Participation à des réunions des gérants.

(1) Toutes les réunions des gérants doivent être tenues à Luxembourg.

(2) Sous réserve des statuts, les gérants "participent" à une réunion des gérants, ou à une partie d'une réunion des gérants, lorsque:

(a) la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux statuts, et

(b) chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion.

(3) Les gérants peuvent participer à une réunion des gérants par téléphone, vidéoconférence, ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble des personnes participant lors de cette réunion de s'entendre en même temps, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

(4) Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une présence physique à une réunion des gérants.

11. Quorum exigé pour les réunions des gérants.

(1) Lors d'une réunion des gérants, si le quorum n'est pas atteint, aucune proposition ne peut être votée, à l'exception d'une proposition de convocation d'une autre réunion.

(2) En cas de pluralité de gérants, la réunion des gérants ne peut valablement être tenue et les actes des gérants être valablement effectués que si une majorité des gérants sont présents ou représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, qui constitueront le quorum.

(3) Sous réserve toujours de l'article 7(2), si le nombre total de gérants alors en fonction est inférieur au quorum requis, les gérants ne doivent adopter aucune décision autre qu'une décision de convocation d'une assemblée générale afin de permettre aux associés de désigner des gérants supplémentaires.

12. Présidence des réunions des gérants.

(1) Les gérants peuvent nommer un gérant pour présider leurs réunions.

(2) La personne ainsi désignée à ce moment est dénommée "président".

(3) Les gérants peuvent révoquer le président à tout moment.

(4) Si le président n'est pas présent à une réunion des gérants dans les dix minutes suivant l'heure à laquelle elle devait commencer, les gérants y participant peuvent nommer l'un des leurs pour la présider.

13. Voix prépondérante.

(1) En cas d'égalité des votes exprimés lors d'une réunion des gérants pour ou contre une proposition (en ignorant les votes devant être déduits conformément aux statuts ou aux lois du Royaume-Uni en matière de sociétés ("UK Companies Acts")), le président ou tout autre gérant présidant la réunion a voix prépondérante.

(2) L'article 13(1) ne s'applique pas en ce qui concerne une réunion en particulier (ou une partie d'une réunion) si, conformément aux statuts, le président ou tout autre gérant n'est pas considéré comme participant au processus de décision pour le quorum ou aux fins du vote.

14. Transactions ou arrangements avec la société.

(1) À condition qu'il ait divulgué aux gérants la nature et l'étendue de son intérêt conformément et dans la mesure exigée par le droit applicable, un gérant, nonobstant ses fonctions:

(a) peut être partie à, ou détenir des intérêts dans, tout contrat avec la société ou dans lequel la société détient des intérêts de toute autre façon;

(b) peut avoir la qualité de gérant ou autre responsable de, ou être employé par, ou être partie à un contrat conclu avec, ou détenir de toute autre façon des intérêts dans, toute société du groupe ou toute personne morale promue par la société ou toute société du groupe ou dans laquelle la société ou toute société du groupe détient des intérêts;

(c) peut agir par lui-même ou par l'intermédiaire de son entreprise à titre professionnel pour la société (autrement que comme auditeur).

(2) Aux fins du présent article:

(a) un gérant est réputé avoir divulgué la nature et l'étendue d'un intérêt consistant pour lui-même à avoir la qualité de gérant, de responsable ou d'employé de toute société du groupe, et

(b) un avis général donné aux gérants selon lequel un gérant doit être considéré comme détenant un intérêt, de la nature et de l'étendue spécifiés dans l'avis, dans tout contrat, dans lequel une personne ou une catégorie de personnes déterminées détient un intérêt, doit être considéré comme une divulgation du fait que le gérant détient un intérêt dans ce contrat, de la nature et de l'étendue ainsi spécifiés.

(3) Lorsqu'un gérant a la qualité de gérant ou de tout autre responsable de, ou est employé par, une société du groupe:

(a) sous réserve du droit applicable, il peut, en exerçant son jugement indépendant, prendre en compte le succès des autres sociétés du groupe ainsi que le succès de la société; et

(b) dans l'exercice de ses fonctions, lorsque cette autre société du groupe est une société parente, il sera tenu par une obligation de confidentialité envers la société parente s'agissant des informations confidentielles de la société parente, mais il ne sera limité par aucune obligation de confidentialité envers la société s'agissant de la communication d'informations à une quelconque société parente.

15. Conflits d'intérêts nécessitant une autorisation du conseil.

(1) Les gérants peuvent, sous réserve des conditions de quorum et de vote prévues par les statuts, autoriser toute tâche qui aurait autrement entraîné une violation par un gérant, en vertu du droit applicable, de son obligation d'éviter les conflits d'intérêts ("Conflit").

(2) Tout gérant (y compris le gérant concerné) peut proposer que le gérant concerné soit autorisé pour toute tâche faisant l'objet du Conflit. Cette proposition ainsi que toute autorisation donnée par les gérants doivent être effectuées de la même manière que toute autre tâche qui pourrait être proposée aux gérants et décidée par ceux-ci en vertu des dispositions des statuts, sous réserve du fait que le gérant concerné ne sera pas pris en compte dans le quorum pour, et ne votera pas sur, une résolution donnant cette autorisation et qu'en outre, si le nombre des gérants pouvant voter et par conséquent former un quorum est insuffisant, l'article 7(3) s'appliquera.

(3) Lorsque les gérants donnent une autorisation relative à un Conflit:

(a) les conditions de l'autorité seront consignées par écrit (mais l'autorisation produira ses effets, que les conditions de l'autorisation soient ou non ainsi consignées); et

(b) les gérants peuvent révoquer ou modifier une telle autorisation à tout moment, sans que cela n'affecte toutefois les actes accomplis par le gérant concerné avant ladite révocation conformément aux conditions de cette autorisation.

(4) Lorsque les gérants donnent des autorisations relatives à un Conflit ou lorsque l'une des situations visées à l'article 14(1) ("Situation Autorisée") s'applique:

(a) les gérants peuvent (que ce soit au moment considéré ou ultérieurement) (i) exiger que le gérant concerné soit exclu de la réception d'informations, de la participation aux discussions et / ou de la prise de décisions (que ce soit lors des réunions des gérants ou autres), liées au Conflit ou à la Situation Autorisée, et (ii) imposer au gérant concerné d'autres modalités afin de résoudre le Conflit, qu'il pourrait déterminer;

(b) le gérant concerné sera tenu de se comporter conformément aux conditions imposées par le conseil en ce qui concerne le Conflit ou la Situation Autorisée; et

(c) les gérants peuvent prévoir que, lorsque le gérant concerné obtient (autrement que par sa position en tant que gérant de la société) des informations qui sont confidentielles pour un tiers, le gérant ne sera pas tenu de divulguer ces informations à la société, ou d'utiliser ou de mettre en œuvre les informations pour les affaires de la société, lorsque cela constituerait une violation de ladite confidentialité.

(5) Un gérant ne sera pas tenu, en raison de ses fonctions ou de la relation fiduciaire ainsi établie, de rendre compte à la société ou aux associés de toute rémunération, profit ou autre avantage réalisé du fait de la détention de tout type d'intérêt dans un Conflit autorisé en vertu du présent article ou dans toute Situation Autorisée, et aucun contrat ne sera susceptible d'être annulé au motif qu'un gérant détiendrait un tel intérêt.

16. Les gérants peuvent voter lorsqu'ils détiennent des intérêts.

(1) Sous réserve, le cas échéant, de la divulgation conformément au droit applicable ou aux statuts et sous réserve des conditions imposées par les gérants en ce qui concerne un Conflit ou une Situation Autorisée, un gérant aura le droit de voter sur toute affaire dans laquelle il détient un intérêt direct ou indirect, et s'il vote, son vote sera pris en compte, et, qu'il vote ou non, sa présence lors de la réunion sera prise en compte afin de déterminer si le quorum est atteint.

(2) Sous réserve du paragraphe (3), si une question se pose lors d'une réunion des gérants ou d'un comité des gérants concernant le droit d'un gérant de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) aux fins du vote ou du quorum, la question peut, avant la clôture de la réunion, être soumise au président dont l'appréciation quant à tout gérant autre que le président, est définitive et sans appel.

(3) Si une question concernant le droit de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) devait se poser à l'égard du président, la question sera tranchée par une décision des gérants lors de cette réunion, aux fins de laquelle le président ne devra pas être considéré comme participant à la réunion (ou à la partie de la réunion) aux fins du vote ou du quorum.

17. Conservation des décisions dans des registres. Les gérants doivent s'assurer que la société conserve la trace écrite, pendant au moins 10 ans à compter de la date de la décision consignée, de toute décision adoptée à l'unanimité ou à la majorité par les gérants.

18. Pouvoir discrétionnaire des gérants de fixer des règles supplémentaires. Sous réserve des statuts, les gérants peuvent fixer toute règle qu'ils jugent appropriée sur la façon de prendre des décisions, et sur la façon dont ces règles doivent être consignées ou communiquées aux gérants.

19. Changement de dénomination. La société peut changer sa dénomination par décision des associés adoptée par une résolution spéciale.

Désignation des gérants

20. Méthodes de désignation des gérants.

(1) Toute personne souhaitant agir en tant que gérant, et autorisée par la loi à le faire, peut être nommée au poste de gérant par résolution ordinaire.

21. Fin du mandat d'un gérant.

Une personne cesse d'être gérant dès que:

(a) cette personne cesse d'être gérant en vertu d'une disposition légale applicable ou fait l'objet d'une interdiction légale d'être gérant;

(b) une ordonnance de faillite personnelle a été rendue contre cette personne;

(c) la société a reçu une notification du gérant, selon laquelle ce dernier démissionne de ses fonctions, et que cette démission a pris effet conformément à aux dispositions de cet avis;

(d) cette personne a été absente pendant plus de six mois consécutifs, sans permission des gérants, des réunions des gérants tenues au cours de cette période, et que les gérants décident qu'il devrait être mis fin aux fonctions de gérant de cette personne; et

(e) un avis de sa révocation est donné conformément à l'article 22.

22. Révocation des gérants. Un associé ou plusieurs associés peuvent, par résolution ordinaire, à tout moment, révoquer un gérant de ses fonctions (quelle que soit la façon dont il a été nommé) sans motif. La révocation prend effet immédiatement à la date de la résolution ordinaire.

23. Rémunération des gérants.

(1) Les gérants peuvent fournir à la société tous les services décidés par les gérants.

(2) Les gérants ont droit à la rémunération fixée par les gérants:

(a) pour leurs services fournis à la société en tant que gérants, et

(b) pour tout autre service qu'ils fournissent à la société.

(3) Sous réserve des statuts, la rémunération d'un gérant peut prendre toute forme.

(4) Sauf si les gérants en décident autrement, la rémunération des gérants est acquise au jour le jour.

(5) Les gérants ne sont pas responsables envers la société des rémunérations qu'ils perçoivent en tant que gérants ou autres responsables ou employés de la société, d'une société du groupe ou de toute autre personne morale dans laquelle la société détient des intérêts, et la perception de cette prestation ne doit empêcher aucune personne d'être gérant de la société.

(6) Les gérants peuvent fournir des prestations, que ce soit par le versement d'une pension, d'une allocation ou de gratifications, ou de toute prestation liée au décès, à la maladie ou à l'invalidité ou par le biais d'une assurance ou autrement, à tout gérant ou ancien gérant qui occupe ou a occupé des fonctions ou un emploi auprès de la société, du prédécesseur de la société dans ses activités ou de toute entreprise qui est ou a été une société du groupe, et à tout membre de sa famille (y compris un conjoint ou ex-conjoint) ou à toute personne qui est ou était à sa charge, et peuvent (avant ou après qu'il cesse d'occuper ces fonctions ou cet emploi) contribuer à tout fonds et payer des primes pour l'achat ou la fourniture de ces prestations.

24. Dépenses des gérants.

(1) La société peut rembourser toute dépense raisonnable que les gérants ont engagé juste titre en raison de leur participation à

(a) des réunions des gérants ou des comités des gérants,

(b) des assemblées générales, ou

(c) des réunions distinctes des détenteurs de toute catégorie de parts sociales ou d'obligations de la société,

ou autrement en relation avec l'exercice de leurs pouvoirs et l'exonération de leurs responsabilités par rapport à la société.

(2) Sous réserve du droit applicable, les gérants ont le pouvoir de réaliser des arrangements pour fournir à un gérant des fonds pour faire face aux dépenses engagées ou à engager par lui pour les besoins de la société ou dans le but de lui permettre d'effectuer correctement ses devoirs en tant que responsable de la société ou de lui éviter d'engager lesdites dépenses.

Partie 3. Parts sociales et distributions parts sociales

25. Capital social.

(1) Le capital social de la société est fixé à 3.450.100 GBP (trois millions quatre cent cinquante mille cent livres sterling), représenté par 3.450.100 (trois millions quatre cent cinquante mille cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) chacune.

(2) Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution spéciale.

26. Libération intégrale de toutes les parts sociales. Aucune part sociale ne peut être émise pour un montant inférieur au total de sa valeur nominale et de la prime à payer à la société en contrepartie de son émission.

27. Pouvoirs d'émettre différentes catégories de parts sociales.

(1) Sous réserve des statuts, mais sans préjudice des droits attachés à toute part sociale existante, la société peut émettre d'autres catégories de parts sociales assorties de droits ou de restrictions qui peuvent être déterminées par résolution spéciale.

(2) La société peut émettre des parts sociales qui doivent être rachetées, ou sont susceptibles d'être rachetées au choix de la société ou du détenteur.

28. Paiement de commissions sur la souscription de parts sociales.

(1) La société peut payer à toute personne une commission en contrepartie du fait, pour cette personne:

- (a) de souscrire, ou accepter de souscrire, des parts sociales, ou
- (b) de faire souscrire, ou accepter de faire souscrire, des parts sociales.

(2) Cette commission peut être versée:

- (a) en numéraire, ou en parts sociales intégralement libérées ou autres valeurs mobilières, ou en partie d'une façon et en partie de l'autre, et
- (b) en cas de souscription conditionnelle ou absolue.

29. Absence de caractère contraignant, pour la société, des intérêts non absolus.

(1) Sauf dans les conditions exigées par la loi, nul ne peut être reconnu par la société comme détenant une quelconque part sociale dans une fiducie, et sauf disposition légale ou statutaire contraire, la société ne doit en aucune façon être liée par, ou reconnaître tout intérêt sur, une part sociale autre que la propriété absolue du détenteur de celle-ci et tous les droits qui s'y attachent.

(2) Les dispositions relatives à la préemption, en vertu du droit applicable, ne s'appliquent pas aux attributions de titres participatifs réalisées par la société.

30. Certificats de parts sociales.

(1) La société doit délivrer à chaque associé, sans frais, un ou plusieurs certificats se rapportant aux parts sociales que cet associé détient.

(2) Chaque certificat doit préciser:

- (a) le nombre de parts sociales pour lequel il est délivré, et leur catégorie;
- (b) la valeur nominale de ces parts sociales;
- (c) que les parts sociales sont entièrement libérées; et
- (d) tout numéro distinctif qui leur est attribué.

(3) Si plusieurs personnes sont détenteurs d'une part sociale, un seul certificat peut être délivré pour celle-ci.

(4) Les certificats doivent:

- (a) comporter le cachet officiel de la société, ou
- (b) être exécutés d'une autre façon, conformément au droit applicable.

31. Remplacement des certificats de parts sociales.

(1) Si un certificat émis au titre des parts sociales d'un associé est:

- (a) endommagé ou rendu illisible, ou
- (b) déclaré/présumé perdu, volé ou détruit,

cet associé est en droit de se faire délivrer un certificat de remplacement pour ces mêmes parts sociales.

(2) Un associé exerçant le droit de se faire délivrer ce certificat de remplacement:

- (a) peut exercer en même temps le droit de se voir émettre un seul certificat ou des certificats distincts;
- (b) doit renvoyer le certificat qui doit être remplacé à la société s'il est endommagé ou rendu illisible, et
- (c) doit se conformer aux conditions en matière de preuve, d'indemnité, et au paiement de frais raisonnables que les gérants fixent.

32. Transferts de parts sociales.

(1) Les parts sociales peuvent être librement transférées entre les associés au moyen d'un instrument de transfert, sous la forme habituelle ou sous toute autre forme approuvée par les gérants, qui est exécuté par ou au nom du cédant.

(2) Les parts sociales ne peuvent pas être transférées entre vifs à des non-associés sauf si les associés en ont convenus par résolution spéciale.

(3) Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de transfert ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété sur une part sociale.

(4) La société peut retenir tout instrument de transfert qui est enregistré.

(5) Le cédant demeure le détenteur d'une part sociale tant que le nom du cessionnaire n'est pas inscrit au registre des associés en tant que détenteur de celle-ci.

33. Transmission des parts sociales.

(1) Si le titre de propriété d'une part sociale est transmis à un successeur, la société ne peut que reconnaître au successeur qu'il a un titre de propriété de cette part sociale.

(2) Les parts sociales ne peuvent être transmises à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois quarts des droits détenus par les associés survivants.

Aucun consentement ne sera requis lorsque les parts sociales sont transférées à des héritiers légaux ou au conjoint survivant.

(3) Sous réserve de l'article 33(4), un successeur qui produit la preuve d'un droit sur des parts sociales que les gérants peuvent à juste titre exiger:

(a) peut, sous réserve des statuts et du droit applicable, choisir soit de devenir détenteur de ces parts sociales, soit de les transférer à une autre personne, et

(b) sous réserve des statuts et du droit applicable, et en attendant le transfert des parts sociales à une autre personne, a les mêmes droits que ceux dont disposait le détenteur duquel le successeur a acquis ces droits.

(4) Les successeurs n'ont pas le droit d'assister ou de voter à une assemblée générale, ou d'accepter une proposition de résolution écrite, au titre de parts sociales sur lesquelles ils détiennent un droit, en raison de l'événement qui en a entraîné la transmission, à moins qu'ils ne deviennent les détenteurs de ces parts sociales.

34. Exercice des droits des successeurs.

(1) Les successeurs qui souhaitent devenir détenteurs des parts sociales sur lesquelles ils détiennent des droits doivent en aviser la société par écrit.

(2) Si le successeur souhaite qu'une de ses parts sociales soit transférée à une autre personne, le successeur doit souscrire un instrument de transfert eu égard à celle-ci.

(3) Tout transfert réalisé ou souscrit en vertu du présent article doit être traité comme s'il était réalisé ou souscrit par la personne dont le successeur a acquis des droits sur la part sociale, et comme si l'événement qui a donné lieu à la transmission n'avait pas eu lieu.

35. Successeurs liés par les avis préalables. Si un avis est donné à un associé sur des parts sociales et qu'un successeur (ou toute personne désignée en vertu de l'article 33(2)) a droit à ces parts sociales, le successeur (et toute personne désignée en vertu de l'article 33(2)) est lié par l'avis si celui-ci a été donné à l'associé antérieurement à l'inscription du nom du successeur dans le registre des associés.

36. Exercice Social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

37. Réserve légale. Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net de la société sera transféré à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élève à un dixième du capital social émis, tel que diminué ou augmenté le cas échéant, mais redevient obligatoire lorsque la réserve légale tombe en dessous de ce dixième.

38. Procédure de déclaration de dividendes.

(1) La société peut, par résolution ordinaire, déclarer des dividendes. En outre, les associés de la société, sur proposition des gérants, peuvent décider par voie de résolution ordinaire, de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice en cours, sur la base d'un état comptable établi par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et en montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, conformément au droit applicable.

(2) Un dividende ne doit pas être déclaré à moins que les gérants n'aient formulé une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par les gérants.

(3) Aucun dividende ne peut être déclaré ou payé s'il n'est pas conforme aux droits respectifs des associés.

(4) Un dividende doit être versé par référence aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le verser. Tous les dividendes doivent être répartis et payés au prorata des parts sociales détenues.

(5) Si le capital social de la société est divisé en différentes catégories, aucun acompte sur dividendes ne peut être versé sur les parts sociales portant des droits différés ou non-privilegiés si, lors du paiement, un quelconque dividende préférentiel reste impayé.

(6) Les gérants peuvent payer par intervalles tout dividende payable à un taux fixe, s'il leur semble que les bénéfices disponibles pour la distribution en justifient le paiement.

39. Paiement de dividendes et autres distributions.

(1) Lorsqu'un dividende ou toute autre somme consistant en une distribution, est payable à l'égard d'une part sociale, il doit être payé par un ou plusieurs des moyens suivants:

(a) transfert vers un compte bancaire ou un compte d'une société d'épargne immobilière indiqué par le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;

(b) envoi d'un chèque libellé au nom du bénéficiaire de la distribution, par les services postaux, à l'adresse enregistrée du bénéficiaire de la distribution (si le bénéficiaire de la distribution est un titulaire de la part sociale), ou (dans les autres cas) à une adresse spécifiée par le bénéficiaire de la distribution soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;

(c) l'envoi d'un chèque libellé au nom de la personne, par les services postaux, à la personne et à l'adresse que le bénéficiaire de la distribution a spécifiées, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants; ou

(d) tout autre moyen de paiement dont les gérants conviennent avec le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit par tout autre moyen dont les gérants décideront.

(2) Dans les statuts, "le bénéficiaire de la distribution" désigne, pour toute part sociale pour laquelle un dividende ou toute autre la somme est due:

(a) le détenteur de la part sociale, ou

(b) si le détenteur n'a plus de droit sur la part sociale pour cause de décès ou de faillite, ou de toute autre façon par application de la loi, le successeur.

40. Absence d'intérêt sur les distributions.

La société peut ne pas payer d'intérêts sur tout dividende ou toute autre somme payable au titre d'une part sociale, sauf disposition contraire prévue par:

(a) les conditions selon lesquelles la part sociale a été émise, ou

(b) les dispositions de tout autre accord intervenu entre le détenteur de cette part sociale et la société.

41. Distributions non réclamées.

(1) Tous les dividendes ou autres sommes qui sont:

(a) payables au titre des parts sociales, et

(b) non réclamés après avoir été déclarés ou être devenus exigibles,

peuvent être investis ou mis à profit de toute autre façon par les gérants de la société pour le bénéfice de la société, jusqu'à leur revendication.

(2) Le paiement de ces dividendes ou de toute autre somme sur un compte séparé ne confère pas à la société la qualité de fiduciaire à cet égard.

(3) Si:

(a) douze années se sont écoulées depuis la date à laquelle un dividende ou toute autre somme est devenue exigible, et

(b) le bénéficiaire de distribution ne l'a pas revendiqué,

le bénéficiaire de la distribution n'a plus droit à ce dividende ou à toute autre somme et ceux-ci cessent d'être dus par la société.

42. Distributions en nature.

(1) Sous réserve des conditions de délivrance de la part sociale en question, la société peut, par résolution ordinaire, sur la recommandation des gérants, décider de payer tout ou partie d'un dividende ou toute autre distribution payable au titre d'une part sociale, en transférant des actifs en nature d'une valeur équivalente (y compris, sans limitation, des parts sociales ou autres valeurs mobilières dans toute société).

(2) Aux fins du paiement d'une distribution en nature, les associés peuvent prendre les dispositions qu'ils jugent appropriées, notamment, en cas de difficulté concernant la distribution:

(a) fixer la valeur des actifs;

(b) payer en numéraire tout bénéficiaire de la distribution, sur la base de cette valeur, afin d'ajuster les droits des bénéficiaires, et

(c) transférer des actifs à des fiduciaires.

43. Renonciation aux distributions.

Les bénéficiaires de la distribution peuvent renoncer à leur droit à un dividende ou à toute autre distribution payable au titre d'une part sociale, en avisant la société par écrit à cet effet, mais si:

(a) la part sociale a plus d'un détenteur, ou

(b) plusieurs personnes détiennent un droit sur la part sociale, soit en raison du décès ou de la faillite d'un ou plusieurs détenteurs conjoints, ou pour une autre raison,

l'avis ne produit ses effets que s'il est émis afin d'être donné, et signé, par tous les titulaires ou les personnes qui détiennent par ailleurs un droit sur la part sociale.

44. Distribution en numéraire lors de la liquidation. Si la société est mise en liquidation, le liquidateur peut, avec l'approbation donnée par une résolution spéciale de la société et toute autre approbation requise par la loi, répartir entre les associés, en numéraire, tout ou partie des actifs de la société et peut, à cette fin, évaluer tous actifs et déterminer de quelle façon la division doit être effectuée entre les associés ou les différentes catégories d'associés. Le liquidateur peut, avec une approbation semblable, conférer tout ou partie des actifs à des fiduciaires sur des fiducies pour le bénéfice des associés qu'il détermine avec la même approbation, mais aucun associé ne peut être contraint d'accepter tout élément d'actif sur lequel pèse une dette.

Capitalisation des bénéfices

45. Pouvoir de capitaliser et affectation des sommes capitalisées.

(1) Sous réserve des statuts, les associés peuvent, s'ils y sont autorisés par une résolution spéciale:

(a) décider de capitaliser tous bénéfices de la société (qu'ils soient ou non disponibles pour la distribution) qui ne sont pas nécessaires pour payer un dividende préférentiel, ou toute somme portée au crédit de l'une des réserves ou fonds de la société, y compris mais sans limitation, le compte de prime d'émission, la réserve de capitalisation, la réserve de fusion ou une réserve de réévaluation, et

(b) affecter toute somme qu'ils ont ainsi décidé de capitaliser (une "somme capitalisée") aux personnes qui y auraient eu droit si elle avait été distribuée par le biais de dividendes (les "ayants droit") et dans les mêmes proportions.

(2) Les sommes capitalisées doivent être affectées:

(a) pour le compte des ayants droit, et

(b) dans les mêmes proportions que le dividende qui leur aurait été distribué.

(3) Toute somme capitalisée peut être affectée au paiement des parts sociales nouvelles d'un montant nominal égal à la somme capitalisée, qui sont ensuite affectées et créditées comme entièrement payées aux ayants droit ou comme celles-ci pourraient le prescrire.

(4) Sous réserve des statuts, les gérants peuvent:

(a) prendre les dispositions qu'ils jugeront appropriées afin de traiter les parts sociales ou les obligations qui sont devenues distribuables par fractions en vertu du présent article (y compris la délivrance des certificats fractionnés ou la réalisation des paiements en numéraire), et

(b) autoriser toute personne à conclure un accord avec la société au nom de tous les ayants droit, qui s'impose à eux au titre de l'attribution des parts sociales et d'obligations qui leur a été faite en application du présent article.

Partie 4. Prise de décision par les associés Organisation des assemblées générales

46. Assemblées générales des associés.

(1) En cas d'associé unique, celui-ci peut exercer seul les pouvoirs accordés à une assemblée des associés en vertu du droit applicable.

(2) En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés doivent être prises comme suit:

(a) La tenue d'une assemblée des associés n'est pas obligatoire si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra l'intégralité du texte de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par lettre, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen approprié de télécommunication. Chaque associé votera par écrit.

(b) Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq, les décisions des associés doivent être prises par une assemblée des associés. Dans un tel cas, une assemblée générale doit être tenue au moins chaque année au Luxembourg dans les six mois suivants la clôture du dernier exercice social. D'autres assemblées générales des associés pourront se tenir dans le Grand-Duché du Luxembourg à tout moment indiqué dans l'avis de convocation à l'assemblée.

47. Participation et intervention lors des assemblées générales.

(1) Une personne peut exercer le droit de s'exprimer lors d'une assemblée générale lorsque cette personne est en mesure de communiquer à tous les participants à la réunion, au cours de la réunion, toutes les informations ou opinions que cette personne a sur l'ordre du jour de la réunion.

(2) Une personne est en mesure d'exercer le droit de voter à une assemblée générale lorsque:

(a) cette personne est en mesure de voter, au cours de l'assemblée, sur les résolutions mises au vote lors de l'assemblée, et

(b) le vote de cette personne peut être pris en compte pour déterminer si ces résolutions sont ou non adoptées en même temps que les votes de toutes les autres personnes participant à l'assemblée.

(3) Les gérants peuvent prendre toutes dispositions qu'ils jugent appropriées pour permettre à ceux qui participent à une assemblée générale d'exercer leurs droits de s'exprimer ou de voter lors de celle-ci.

(4) Pour déterminer les présences à une assemblée générale, il est indifférent que deux ou plusieurs participants se trouvent ou non l'un et l'autre au même endroit.

(5) Deux ou plusieurs personnes qui ne se trouvent pas au même endroit les unes et les autres assistent à une assemblée générale lorsque les circonstances leur permettent (ou leur permettraient), si elles disposent (ou disposaient) des droits de s'exprimer et de voter lors de cette assemblée, d'exercer lesdits droits.

48. Quorum requis pour les assemblées générales. Aucune question autre que la désignation du président de l'assemblée ne doit être traitée en assemblée générale si les personnes y assistant ne constituent pas le quorum.

49. Présidence de l'assemblée générale.

(1) Si les gérants ont désigné un président, celui-ci doit présider les assemblées générales s'il est présent et disposé à le faire.

(2) Si les gérants n'ont pas désigné de président, ou si le président n'est pas disposé à présider l'assemblée ou n'est pas présent dans les dix minutes suivant l'heure à laquelle une réunion aurait dû débiter:

(a) les gérants présents, ou

(b) (si aucun gérant n'est présent), l'assemblée,

doit désigner un gérant ou un associé pour présider la réunion, et la désignation du président de l'assemblée doit être le premier point à l'ordre du jour de l'assemblée.

(3) La personne qui préside une assemblée conformément au présent article est dénommée "le président de l'assemblée".

50. Participation et intervention des gérants et des non-associés.

(1) Les gérants peuvent assister et intervenir à des assemblées générales, qu'ils soient ou non associés.

(2) Le président de l'assemblée peut autoriser d'autres personnes qui ne sont pas:

(a) associés de la société, ou

(b) habilitées à un autre titre à exercer les droits des associés lors des assemblées générales, à assister et à intervenir à une assemblée générale.

51. Ajournement.

(1) Si les personnes qui assistent à une assemblée générale dans la demi-heure suivant l'heure à laquelle la réunion devait commencer, ne constituent pas un quorum, ou si, au cours d'une assemblée, le quorum cesse d'être atteint, le président de l'assemblée doit l'ajourner.

(2) Le président de la réunion peut ajourner une assemblée générale pour laquelle le quorum est atteint si:

(a) l'assemblée autorise un ajournement, ou

(b) il semble au président de l'assemblée qu'un ajournement est nécessaire afin de protéger la sécurité de toute personne participant à l'assemblée, ou de s'assurer que l'ordre du jour de l'assemblée se déroule de manière ordonnée.

(3) Le président de l'assemblée doit ajourner une assemblée générale si cela lui a été enjoint par l'assemblée.

(4) Lors de l'ajournement d'une assemblée générale, le président de l'assemblée doit:

(a) soit spécifier l'heure et le lieu auxquels elle est renvoyée, soit indiquer qu'elle se poursuivra à l'heure et au lieu qui seront fixés par les gérants; et

(b) tenir compte des directives relatives au moment et au lieu de tout renvoi qui ont été données par l'assemblée.

(5) Si la poursuite d'une assemblée ajournée doit avoir lieu plus de 14 jours après la date de son ajournement, la société doit informer de celle-ci, en respectant un préavis d'au moins 7 jours francs (c'est-à-dire à l'exclusion du jour de l'assemblée ajournée et du jour où l'avis est donné):

(a) les mêmes personnes que celles auxquelles tout avis relatif aux assemblées générales de la société doit être donné, et

(b) au moyen d'un avis comportant les mêmes informations que celle que ledit avis doit comporter.

(6) Aucun point de l'ordre du jour ne peut être traité lors d'une assemblée générale ajournée, qui n'aurait pas pu être dûment traité lors de l'assemblée si l'ajournement n'avait pas eu lieu.

Vote en assemblée générale

52. Dispositions générales relatives au vote. Une résolution soumise au vote d'une assemblée générale doit être décidée à main levée sauf si un scrutin est réclamé en bonne et due forme conformément aux statuts.

53. Erreurs et contestations.

(1) Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée ou l'assemblée ajournée à laquelle le vote contesté est présenté, et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de l'assemblée est valable.

(2) Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

54. Votes par scrutin.

(1) Un vote par scrutin sur une résolution peut être exigé:

(a) par anticipation de l'assemblée générale à laquelle il doit être soumis aux votes, ou

(b) à une assemblée générale, soit avant un vote à main levée sur cette résolution soit immédiatement après que le résultat d'un vote à main levée sur cette résolution est déclaré.

(2) Un vote par scrutin peut être demandé par:

(a) le président de l'assemblée;

(b) les gérants;

(c) deux ou plusieurs personnes ayant le droit de voter sur la résolution;

(d) une ou plusieurs personnes représentant au moins un dixième des droits de vote de tous les associés ayant le droit de voter sur la résolution; ou

(e) une ou plusieurs personnes détenant des parts sociales dans la société conférant un droit de vote sur la résolution, s'agissant de parts sociales sur lesquelles une somme globale a été versée, égale à au moins 10% de la somme totale versée sur l'ensemble des parts sociales conférant ce droit.

Une demande de vote par scrutin présentée par un mandataire compte, aux fins de l'application de l'alinéa (c) ci-dessus, comme une demande présentée par un associé, aux fins de l'alinéa (d) ci-dessus, comme une demande présentée par un associé représentant les droits de vote que le mandataire est autorisé à exercer, et, aux fins de l'application de l'alinéa (e) ci-dessus, comme une demande par un membre détenant les actions auxquelles ces droits sont attachés.

(3) Une demande de vote par scrutin peut être retirée si:

(a) le vote n'a pas encore été effectué, et

(b) le président de l'assemblée autorise le retrait.

(4) Il doit être procédé aux votes immédiatement et de la manière indiquée par le président de l'assemblée.

55. Contenu des procurations.

(1) Les mandataires ne peuvent valablement être désignés que par un document écrit (une "procuración") qui:

(a) comporte le nom et l'adresse de l'associé désignant un mandataire;

(b) identifie la personne désignée pour être mandataire de l'associé et l'assemblée générale pour laquelle cette personne est désignée;

(c) contient l'ordre du jour de l'assemblée;

(d) est signé par ou au nom de l'associé désignant le mandataire, ou est authentifié de la manière que les gérants pourront déterminer; et

(e) est délivrée à la société conformément aux statuts et à toutes les instructions contenues dans l'avis de convocation de l'assemblée générale (ou de l'assemblée ajournée) à laquelle elles se rapportent.

(2) La société peut exiger qu'une procuración soit délivrée sous une forme particulière, et peut préciser différentes formes à des fins différentes.

(3) Les procuraciones peuvent spécifier la façon dont le mandataire désigné en vertu de celles-ci doit voter (ou que le mandataire doit s'abstenir de voter) sur une ou plusieurs résolutions.

(4) Sauf disposition contraire d'une procuración, celle-ci doit être traitée comme:

(a) accordant à la personne nommée en vertu de celle-ci en tant que mandataire, un pouvoir discrétionnaire sur la façon de voter sur toute résolution auxiliaire ou de procédure soumise à l'assemblée, et

(b) désignant cette personne en tant que mandataire en relation avec tout ajournement de l'assemblée générale à laquelle elle se rapporte ainsi que l'assemblée elle-même.

56. Délivrance des procurations.

(1) Une personne qui a le droit d'assister, de prendre la parole ou de voter (soit lors d'un vote à main levée soit lors d'un scrutin) à une assemblée générale, conserve ce droit en ce qui concerne cette assemblée ou le renvoi de celle-ci, même si une procuración valable a été délivrée à la société par ou au nom de cette personne.

(2) Une désignation en vertu d'une procuración peut être révoquée en remettant à la société un avis écrit donné par ou au nom de la personne par qui ou au nom de qui la procuración a été donnée.

(3) Un avis de révocation d'une désignation par procuración ne prend effet que s'il est délivré avant le début de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée à laquelle il se rapporte.

(4) Les gérants peuvent exiger la production de tout élément de preuve qu'ils jugent nécessaire afin de déterminer la validité de toute procuration.

57. Modifications des résolutions.

(1) Une résolution ordinaire devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:

(a) un avis de la modification proposée est donné à la société par écrit par une personne habilitée à voter lors de l'assemblée générale à laquelle elle doit être proposée, au moins 48 heures avant que l'assemblée ait lieu (ou avant une date ultérieure que le président de l'assemblée peut déterminer), et

(b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification substantielle de la portée de la résolution.

(2) Une résolution spéciale devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:

(a) le président de la réunion propose la modification à l'assemblée générale à laquelle la résolution doit être proposée, et

(b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou matérielle dans la résolution.

(3) Si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.

58. Assemblées spéciales. Les dispositions statutaires relatives aux assemblées générales s'appliqueront, avec toute adaptation nécessaire, à toute assemblée générale distincte des détenteurs de parts sociales d'une catégorie. A cette fin, une assemblée générale à laquelle aucun détenteur d'une part sociale autre qu'une part sociale ordinaire ne peut, en sa qualité d'associé, assister ou voter, constituera également une assemblée générale distincte des détenteurs de parts sociales ordinaires.

Partie 5. Dispositions administratives

59. Moyens de communication à utiliser.

(1) Sous réserve des statuts, tout objet envoyé ou délivré par ou à la société, en vertu des statuts peut être envoyé ou livré de la façon requise par le droit applicable pour les documents ou les informations dont l'envoi ou la délivrance par ou à la société, est autorisé ou requis par toute disposition légale applicable.

(2) Sous réserve des statuts, tout avis ou document devant être envoyé ou délivré à un gérant en relation avec la prise de décisions par les gérants, peut également être envoyé ou délivré par le moyen demandé par ce gérant pour l'envoi et la délivrance de ces avis ou documents à ce moment.

(3) Un gérant peut convenir avec la société que les avis ou les documents envoyés à ce gérant de façon particulière doivent être réputés avoir été reçus dans un délai déterminé à compter de leur envoi, ce délai ne pouvant être inférieur à 48 heures.

60. Date de réception réputée d'un avis ou de toute autre communication.

(1) Tout avis, document ou information envoyé ou délivré par la société aux associés ou à l'un d'entre eux:

(a) par courrier, sera réputé avoir été reçu 24 heures après le moment où l'enveloppe contenant l'avis, le document ou l'information a été posté, sauf s'il a été envoyé par courrier de deuxième classe, ou s'il n'y a qu'une seule classe de courrier, ou s'il a été envoyé par courrier aérien à une adresse extérieure au Royaume-Uni, auxquels cas il est réputé avoir été reçu 48 heures après qu'il a été posté. La preuve que l'enveloppe a été dûment adressée, prépayée et postée constituera une preuve concluante du fait que l'avis, le document ou l'information a été envoyé;

(b) en étant déposé à l'adresse enregistrée d'un associé, ou toute adresse postale telle que communiquée par l'associé à la société aux fins de la réception de communications, sera réputé avoir été reçu le jour de son dépôt;

(c) par des moyens électroniques, sera réputé avoir été reçu 24 heures après son envoi. La preuve qu'un avis, un document ou une information sous forme électronique a été adressé à l'adresse électronique fournie par l'associé dans le but de recevoir des communications de la société, constituera un élément de preuve concluant du fait que l'avis, document ou information a été envoyé, et

(d) en le rendant disponible sur un site internet, sera réputé avoir été reçu à la date à laquelle la notification de la disponibilité sur le site internet est réputée avoir été reçue en vertu du présent article ou, si elle est ultérieure, à la date à laquelle il a été rendu disponible pour la première fois sur le site.

61. Cachets de la société.

(1) Tout cachet officiel ne peut être utilisé que sous l'autorité des gérants.

(2) Les gérants peuvent décider par quels moyens et sous quelle forme tout cachet officiel doit être utilisé.

(3) Sauf décision contraire des gérants, si la société dispose d'un cachet officiel et qu'il est apposé sur un document, le document doit également être signé par au moins une personne autorisée en la présence d'un témoin qui en atteste la signature.

(4) Aux fins du présent article, une personne autorisée est:

(a) tout gérant de la société, ou

(b) toute personne autorisée par les gérants à signer les documents sur lesquels le cachet de la société est appliqué.

62. Provisions pour les salariés en cessation d'activité. Les gérants peuvent décider de constituer des provisions en faveur de personnes salariées ou précédemment salariées par la société ou l'une quelconque de ses filiales (autres qu'un gérant ou ancien gérant ou gérant de fait) dans le cadre de la cessation ou du transfert à toute personne de tout ou partie de l'entreprise constituant la société ou cette filiale.

Indemnisation et assurance des gérants

63. Indemnisation.

(1) Sous réserve du paragraphe (4), un gérant concerné peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:

(a) toute responsabilité encourue par ce gérant en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société ou d'une société liée,

(b) toute responsabilité encourue par ce gérant dans le cadre des activités de la société ou d'une société liée en sa qualité de fiduciaire d'un régime de retraite professionnelle,

(c) toute autre responsabilité encourue par ce gérant en tant que responsable de la société ou d'une société liée.

(2) La société peut financer les dépenses d'un gérant concerné aux fins autorisées en vertu du droit applicable et peut prendre toute mesure pour permettre au gérant concerné d'éviter d'engager ces dépenses prévues par le droit applicable.

(3) Aucun gérant concerné ne sera responsable envers la société ou les associés de tout avantage accordé en vertu du présent article et la perception d'un tel avantage ne privera aucune personne de la possibilité d'être ou de devenir gérant de la société.

(4) Le présent article n'autorise aucune indemnité qui serait interdite ou nulle en vertu de toute disposition du droit applicable.

64. Assurance.

(1) Les gérants peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout gérant concerné au titre de toute perte pertinente.

65. Définitions.

(1) Dans les articles 63 et 64:

(a) des sociétés sont liées si l'une est la filiale de l'autre ou les deux sont des filiales de la même personne morale,

(b) un "gérant concerné" signifie tout gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société liée, et

(c) une "perte pertinente" désigne toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par un gérant concerné dans le cadre des fonctions ou pouvoirs de ce gérant en relation avec la société, toute société liée ou tout fonds de pension ou régime de retraite des salariés de la société ou d'une société liée.

Cinquième résolution:

L'associé unique confirme que le capital social émis et libéré de la Société s'élève à 3.450.100 GBP (trois millions quatre cent cinquante mille cent Livres Sterling) comme il ressort d'un bilan intérimaire de la Société à la date du 3 février 2010 et d'une déclaration de valeur à la date du 3 février 2010, tous deux avec valeur à la date du 3 février 2010.

L'associé unique déclare que le patrimoine de la Société, sans limitation, demeure la propriété de la Société dans son intégralité, qui continue de détenir tous ses actifs et continue d'être lié par tout son passif et ses engagements.

L'associé unique déclare que la valeur totale du patrimoine de la Société est au moins égale au montant total de la valeur nominale de 3.450.100 GBP (trois millions quatre cent cinquante mille cent Livres Sterling) de toutes les 3.450.100 (trois millions quatre cent cinquante mille cent) parts sociales émises par la Société, avec une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune, qui constitue la totalité du capital social émis et entièrement libéré de la Société.

L'associé unique déclare qu'il détient toutes les 3.450.100 (trois millions quatre cent cinquante mille cent) parts sociales de la Société tel qu'il est certifié dans le registre des parts sociales.

Sixième résolution:

Il est décidé de nommer les gérants additionnels suivants pour une durée indéterminée et avec effet immédiat: (i) M. Daniel Marcinik, avec adresse professionnelle à BBA Aviation, 201 S. Orange Ave., Suite 1425, Orlando, FL 32801, Etats-Unis d'Amérique en tant que nouveau gérant de catégorie A et (ii) M. Michael Lange, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et M. Iain F. Macleod, avec adresse professionnelle au 59, Cite Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg en tant que nouveaux gérants de catégorie B.

Il est reconnu que M. Mark Johnstone et Melle Rachel Baker ont démissionné de leur fonctions de gérant de la Société et que Melle Rachel Baker a démissionné de sa fonction de secrétaire de la Société avec effet à compter de la fin de cette assemblée.

Estimation des frais

Les coûts, dépenses, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ sept mille Euros (7.000,- Euro).

Plus aucun point n'étant à discuter à l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait à Luxembourg, à la date du jour en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la partie comparante, elle a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 février 2010. Relation: LAC/2010/6102. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010030544/1739.

(100027855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Club de Pétanque Stenemer Bulls A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6582 Rosport, 9, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg F 487.

—
MODIFICATION DES STATUTS

Art. 23. L'association est gérée par un conseil d'administration qui est composé de trois membres au minimum et cinq membres au maximum.

La décision sur le nombre de ces membres incombe au conseil d'administration.

Référence de publication: 2010031701/11.

(100029362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Betohe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.919.

Nous démissionnons de notre poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

CCF S.A. (anciennement Eliolux S.A.)

Commissaire aux comptes

Signature

Référence de publication: 2010031751/12.

(100029340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Pepp2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.497.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

qui s'est tenue en date du 17 février 2010 que le siège social de la société est transféré au 1, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010031705/13.

(100029121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Pierre et Retraite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 109.135.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 24 février 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Pierre et Retraite S.A. la décision suivante:

Résolution unique:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat du 4, rue des Remparts, L-4403 Esch-sur-Alzette à 69, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010031706/18.

(100029103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

HDZ Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 56.264.

—
Les comptes annuels clôturés au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031724/10.

(100029240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Rosebud Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 80.007.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance qui s'est tenue en date du 17 février 2010 que le siège social de la société est transféré au 1, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010031708/13.

(100029142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

HDZ Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 56.264.

—
Les comptes annuels clôturés au 31/12/2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031725/10.

(100029225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Société d'Investissement EDF I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.738.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance qui s'est tenue en date du 17 février 2010 que le siège social de la société est transféré au 1, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010031709/13.

(100029125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Swisscanto (LU) Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.208.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Gesellschaft vom 29. September 2009

Am 29. September 2009 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

Den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 12. Oktober 2009 an folgende Adresse zu verlegen:

69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Swisscanto (Lu) Sicav II

pp. Unterschrift

Référence de publication: 2010031710/14.

(100029051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Société d'Investissement La Boisse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.342.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance qui s'est tenue en date du 17 février 2010 que le siège social de la société est transféré au 1, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010031711/13.

(100029122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Swisscanto (Lu) Bond Invest Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.348.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Gesellschaft vom 29. September 2009

Am 29. September 2009 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

Den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 12. Oktober 2009 an folgende Adresse zu verlegen:

69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SWISSCANTO (LU) BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A.

pp. Unterschrift

Référence de publication: 2010031714/14.

(100029049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Société d'Investissement Meylan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.121.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance qui s'est tenue en date du 17 février 2010 que le siège social de la société est transféré au 1, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010031712/13.

(100029123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Société d'Investissement Pessac Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 101.685.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance qui s'est tenue en date du 17 février 2010 que le siège social de la société est transféré au 1, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010031713/13.

(100029124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Swisscanto (LU) Equity Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.827.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Gesellschaft vom 29. Oktober 2009

Am 29. Oktober 2009 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst

Den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 9. November 2009 an folgende Adresse zu verlegen:

69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SWISSCANTO (LU) EQUITY FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

pp. Unterschrift

Référence de publication: 2010031715/14.

(100029047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Swisscanto (LU) Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.904.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Gesellschaft vom 29. September 2009

Am 29. September 2009 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

Den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 12. Oktober 2009 an folgende Adresse zu verlegen:

69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SWISSCANTO (LU) MANAGEMENT COMPANY S.A.

pp. Unterschrift

Référence de publication: 2010031716/14.

(100029046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.
